

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
EL/ET/260623PV

AUBAGNE, le 26 juin 2023

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Juin 2023

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Esplanade des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est ouverte le lundi 26 juin 2023 à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 32
Excusés 10
Absents 01

(ayant donné procuration :

M. William MIROUX à Mme Magali ROUX
M. Zarick KOURICHI à Mme Sophie AMARANTINIS
Mme Stéphanie HARKANE à M. Alain ROUSSET
Mme Valérie MORINIERE à Danielle MENET
M. Patrice JARQUE à Mme Irène DUPLAN
M. Laurent GUEDJ à M. Franck-Clément CHAMLA
M. Jérémy COETTO à M. Jérémy PANGOURASSOU
M. Matthieu HERMANT à Mme Monique MOISE
Mme Brigitte AMOROS à M. Pascal AGOSTINI
Mme Michèle BOUGEAREL à Mme Joëlle MELIN)

Arrivée de M. Zarick KOURICHI à la délibération n° 05-260623

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 33
Excusés 09
Absents 01

Départ de Mme Magali GIOVANNANGELI à la délibération n° 14-260623
avec mandat à Mme Clémentine FARDOUX

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	32
Excusés	10
Absents	01

Départ de Mme Joëlle MELIN à la délibération n° 29-260623

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	31
Excusés	10
Absents	02

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc ouvrir le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. En l'absence de M. KOURICHI, je désigne, s'il accepte, le benjamin de notre assemblée, M. Jérémy PANGOURASSOU.

Je sou mets à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 Décembre 2022.**

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Des abstentions ?

Agitation dans le public

Messieurs Mesdames, vous connaissez la règle du Conseil Municipal, le public ne peut pas intervenir. Je le dis une première fois.

Sur le procès-verbal, y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est adopté.

Agitation dans le public.

Mesdames et Messieurs, vous connaissez les règles. Quand le Conseil Municipal est ouvert, on ne prend plus la parole. Si vous continuez sur ce terrain-là, je vais faire évacuer ! Vous le savez !

Agitation dans le public.

Il me semble que vous êtes venus chercher cette situation-là. Je vous le dis une dernière fois, Mesdames et Messieurs, vous êtes dans le public, je vous demande de ne pas intervenir.

Une intervenante : On vous a demandé poliment la parole, vous avez refusé. Vous refusez la parole avant le Conseil Municipal. Vous avez ouvert le Conseil Municipal de façon à ce que l'on ne puisse plus prendre la parole. Vous ne voulez pas entendre ce que l'on a à vous dire !

M. le Maire : Madame, vous vous êtes exprimée largement dans la presse. Il y a des élus qui vont s'exprimer également ce soir sur ce qui vous préoccupe.

Un intervenant : Monsieur le Maire, vous ne répondez jamais aux mails, on ne vous voit jamais à Aubagne.

Une intervenante : C'est lamentable !

M. le Maire : Je vous recommande une nouvelle fois de bien vouloir vous asseoir et de laisser se dérouler le Conseil Municipal qui maintenant est ouvert. Vous ne pouvez pas intervenir. Madame, si vous voulez bien vous asseoir, s'il vous plaît, une dernière fois. Madame, je vais être obligé de suspendre le Conseil Municipal et de faire évacuer la salle. Pour la troisième fois, je vous le demande très clairement, Madame. Si vous voulez assister au Conseil Municipal, vous vous asseyez et vous écoutez les élus.

Agitation dans le public.

M. le Maire : Merci de vous asseoir, Mesdames et Messieurs. Le Conseil Municipal ne peut pas avoir lieu dans ces conditions. Je vous demande très calmement de vous asseoir.

Mesdames et Messieurs, pour la cinquième fois, merci de ne pas perturber le Conseil Municipal.

Agitation dans le public.

Je suspends le Conseil Municipal. Je demande une suspension de séance.

M. GRANDJEAN : Puisque le Conseil est suspendu, je pense que du coup nous pouvons vous entendre, et cela nous intéresse de vous entendre !

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN, s'il vous plaît. Vous n'avez pas la parole, je ne vous l'ai pas donnée. Le Conseil Municipal est suspendu. Quand l'ordre régnera, quand tout le monde sera assis, nous reprendrons le débat du Conseil Municipal. Pour le moment, il est suspendu.

Le Conseil Municipal est suspendu !

Suspension du Conseil Municipal.

Applaudissements de la salle et reprise de la séance.

M. le Maire : Je reprends donc l'ordre du jour du Conseil Municipal. J'en étais à l'approbation du dernier qui a eu lieu le 13 décembre 2022, et je mettais aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR INFORMATION :

J'informe les conseillers municipaux que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 septembre 2023, *a priori* dans cette salle. Et j'informe également l'assemblée qu'en fin de séance, une question orale de la part de Madame FARDOUX et de Monsieur GRANDJEAN sera posée et lue par Monsieur GRANDJEAN.

Je vous propose de passer maintenant à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil Municipal comprenant 39 délibérations.

Nous allons attaquer par l'Administration générale quatre délibérations, et c'est Monsieur ROUSSET qui va les rapporter. Monsieur ROUSSET, vous avez la parole pour la première d'entre elles.

--- 000 O 000 ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Concession de Service Public pour la gestion de la Restauration Scolaire : Approbation du choix du délégataire et du Contrat de C.S.P.

Merci, Monsieur le Maire.

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure ouverte de Concession de Service Public. Cette Concession de Service Public concerne la restauration collective. Elle débutera le 1^{er} septembre 2023. Elle aura une durée de cinq ans et se terminera le 31 août 2028.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 16 décembre 2022, avec une date limite de remise des offres fixée au 17 février.

Quatre entreprises ont effectué les visites : les entreprises Elior, Garig, Scolarest et Sogeres.

Une commission d'examen des délégations de service public s'est tenue le lundi 20 mars 2023. Trois candidatures ont été retenues, car remises dans les délais : Garig, Scolarest et Sogeres. Les candidats ont présenté leur offre et apporté des réponses aux questions lors des séances de négociation du vendredi 5 mai 2023. C'est la société Garig qui ressort en premier, car c'est un engagement honnête, avec une offre technique sincère qui met en avant de vrais producteurs locaux et qui cherche des produits auprès de ses producteurs. Garig donne une enveloppe souple d'utilisation à arbitrer en fonction des priorités de la Ville pour la partie investissement. Il faut souligner un effort conséquent sur la qualité des produits et sur la conception des menus avec des repas cuisinés et aucun produit prêt à l'emploi. Garig utilisera 52 % de produits locaux. C'est une entreprise de taille humaine et régionale qui réalise ses achats sur la région.

Concernant les raisons de ce choix exposées dans le rapport établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des Collectivités Territoriales, qui est

annexé à la présente délibération, je vous propose d'approuver les termes d'un contrat de concession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de Concession de Service Public.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des prises de parole ?

M. LATZ : Sans surprise, vous nous aviez déjà présenté le principe même d'une DSP par laquelle on avait voté contre. On estime qu'un outil aussi important pour la santé notamment des enfants, mais pas que, à Aubagne, et un outil aussi important d'un point de vue économique, mérite d'être maîtrisé par la fonction publique et ne pas être enfermé dans un carcan sur plusieurs années. On avait évidemment voté contre cette logique de délégation de service public.

Aujourd'hui, vous nous présentez différents opérateurs. On regarde dans le cahier des charges les propositions de la personne qui a été sélectionnée, et les différents exemples nous montrent qu'il ne faut absolument pas lancer cette opération auprès de cet opérateur-là comme un autre. Vous évoquez 50 % de produits locaux. Je suis parti sur le fichier Excel que vous nous avez donné. J'arrive à cinq à moins de cent kilomètres. Je suis curieux que l'on re-échange. Au niveau de l'agriculture biologique, on est à 20 %, c'est-à-dire dans une situation exactement identique. Et au niveau des enjeux carbone qui vont arriver, il n'y a aucun effet sur tout ce qui est consigne plastique, réduction des déchets et diminution de l'alimentation carnée.

On est évidemment dans une situation qui ne permet pas d'avancer et de faire avancer la Municipalité là-dessus. Donc on est évidemment contre, d'autant plus que cela nous empêche dans les années à venir d'être beaucoup plus flexibles par rapport aux aléas et aux risques que l'alimentation peut amener.

Je terminerai quand même sur une note positive. Vous signez pour cinq ans, ce qui est plus court que la fois d'avant. Je vous remercie parce que cela laisse deux ans à la future majorité pour mettre en place une récupération de la cantine scolaire. Et là-dessus, c'est un acte de démocratie appréciable.

M. le Maire : J'ai toujours adoré votre humour, Monsieur LATZ !
Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Le choix du nouveau prestataire s'est fait sur des arguments, ceux qui ont été évoqués par Monsieur ROUSSET lors de la présentation que nous avons mise en avant lors des bilans annuels de la précédente concession. Inlassablement, chaque année, nous avons dit depuis qu'il y a la privatisation, il y a un manque de traçabilité de l'origine des aliments. Aujourd'hui, on nous dit qu'on est obligés de changer de prestataire pour avoir de la traçabilité fiable.

Nous avons dit toute la médiocrité des animations d'éducation à l'alimentation qui se vivaient dans les restaurants scolaires. Aujourd'hui, cela devient un argument. On va faire mieux. Nous avons dit l'insincérité des enquêtes de satisfaction et l'absence de dynamique pour réussir l'implication des usagers lors des commissions « menus ». Là, il semble que l'on ait demandé aux nouveaux prestataires une vraie ambition de ce côté-là.

Nous avons dit l'usage abusif de la cuisine centrale qui nous appartient. Elle fait partie de notre dette dont vous aimez tant parler, mais cela fait aussi partie de nos actifs. Et

nous avons dit que la Sogeres l'utilisait largement trop pour vendre des repas à des clients extérieurs à la Ville.

Tous ces arguments ont été repris pour choisir un autre prestataire. Faut-il croire que nous ayons été entendus ? Improbable, vu le peu d'intérêt porté à ce que l'on peut demander ou argumenter, on pourrait dire improbable, vu le peu d'intérêt porté à ce que la population peut demander ou argumenter. Il n'y a qu'à voir le début de ce Conseil Municipal pour en être certain ! L'explication est ailleurs. Une fois n'est pas coutume, le bon sens semble avoir dominé les commissions qui ont conduit à choisir cette société plus locale et plus authentique que la précédente.

Nous regrettons profondément que ce même bon sens n'ait pas conduit la majorité à opter pour un retour à la maîtrise publique de la cuisine centrale. C'eût été la logique même, puisque le choix se fait sur des critères de qualité de service à la population, de responsabilité environnementale et de maîtrise des coûts : trois fondamentaux qui fondent les missions du service public. Bien entendu, nous ne cautionnerons pas la démarche réitérée de privatisation de la restauration collective au sein de notre collectivité. Nous voterons contre cette délibération.

Cependant, nous voulons dire ici notre sincère espoir que les enfants des crèches, ceux des centres de loisirs, ceux des écoles, que les étudiants, que les agents municipaux, que les résidents de la RPA mangent mieux à partir du mois de septembre que ce qu'ils ont eu à subir depuis que vous avez décidé en 2016 de confier notre cuisine centrale à la Sogeres.

M. le Maire : Mme MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Sur ce dossier, vous vous rappelez, nous nous étions farouchement opposés à l'externalisation du service de la restauration scolaire et toute restauration sur cette commune d'ailleurs, surtout via la Sogeres. De fait, j'ai regardé aussi de près cette nouvelle société. *A priori*, les critères qui sont donc en relation avec l'appel d'offres qui a été fait, devraient être plus satisfaisants. Et j'ose espérer, Monsieur le Maire, que tous les élus du Conseil Municipal pourront prendre au moins un repas en compagnie des enfants pour juger par eux-mêmes de la qualité du repas.

Ceci dit, le principe de l'externalisation est un principe que nous sommes amenés à refuser le plus souvent possible, estimant que, compte tenu d'ailleurs de l'ancienneté, du savoir-faire et du nombre d'agents de la Ville d'Aubagne, il y aurait la possibilité pour eux, pour autant que les installations le permettent encore, comme le font beaucoup de communes d'ailleurs dans des conditions de réelle transparence, de s'occuper de la nourriture de nos enfants.

Pour autant, sur ce dossier, dans l'état actuel des choses et avec les données que nous avons, nous nous abstenons. Nous ne nous opposerons pas par principe. Nous attendons de voir. Par contre, évidemment, nous aimerions fortement de votre part un rapport dans 18 mois très clairement et qu'il y ait une véritable délibération qui soit une délibération d'évaluation de ce service dans des délais les plus courts possible. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur LEVISSE, vous étiez à la CAO. Vous souhaitez prendre la parole.

M. LEVISSE : En écoutant un peu ce qui s'est dit, on a la définition du bon et du mauvais cuisinier.

Le bon cuisinier, qu'est-ce qu'il fait ? Il fait du bio, il investit dans les cuisines, il se source en local chez les producteurs locaux, il fait des animations. Tout le monde est d'accord, c'est le bon cuisinier.

Et le mauvais cuisinier, qu'est-ce qu'il fait ? Il fait du bio équilibré pour les enfants, il investit dans les cuisines, il se source en local chez les producteurs et il fait des animations. Pourquoi c'est un mauvais cuisinier ? Parce qu'il est dans le privé.

On est un peu stupéfaits, mais au moins on a compris la différence entre le bon et le mauvais cuisinier !

M. le Maire : M. ROUSSET.

M. ROUSSET : Je vais essayer de répondre à Monsieur LATZ, à Monsieur GRANDJEAN et à Madame MELIN.

Monsieur LATZ, je comprends votre position, c'est une position que vous tenez depuis le début sur cette affaire. Vous souhaitez que la cuisine soit internalisée. Ce n'est pas le choix que nous avons fait en 2015 et que nous reconduisons en 2023. Je n'en dirai pas plus, c'est une position qui est une position idéologique, sans que cela soit péjoratif à votre égard.

Monsieur GRANDJEAN, je vous remercie d'avoir repris les mêmes termes que vous avez employés lors de la commission. Vous nous avez dit dans la commission tous les points qui vous ont permis de retenir Garrigues. Je suis d'accord. Sauf que, comme Garig c'est du privé, je ne peux pas voter pour. J'entends qu'effectivement il y a sur ce candidat un certain nombre d'éléments qui vous font pencher vers l'idée que ce sera un bon candidat demain pour les enfants d'Aubagne et pour la restauration.

Madame MELIN, j'entends ce que vous me dites. Quand on fait une concession de service public, tous les ans, le concessionnaire est tenu de faire un bilan de son activité pendant l'année. En plus, ce bilan est diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux. Il donne lieu à un rapport qui est voté en Conseil Municipal. Je pense que cela vous permettra, à travers ce rapport, de voir l'avancement de cette délégation.

En conclusion, je voudrais dire que l'on fait le maximum pour que les enfants d'Aubagne aient le meilleur dans leurs assiettes. Vous nous dites « je vous l'avais dit depuis sept ans », c'est une drôle de position parce que, quand on dit « on vous le dit et vous ne faites rien », on nous traite de personnes droites dans leurs bottes qui n'écoutent pas la population. Et quand justement, on essaie de prendre en compte l'expérience des années précédentes, on nous dit « heureusement que vous nous avez écoutés. »

On va partir sur Garig. Comme vous le dites, c'est une entreprise régionale. Je ne suis pas d'accord du tout, c'est bien 52 % de produits locaux. Vous avez dû mal lire, Monsieur LATZ. Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Effectivement, ce débat a eu lieu lors du précédent Conseil Municipal. On sait qu'il y a des positions qui sont irréconciliables sur ce sujet. D'un côté, tout service public, et nous, nous sommes pour les services au public, avec parfois de

l'internalisation comme on a pu le faire, parfois de la délégation de service public. Ce sont deux positions politiquement très éloignées, il faut le reconnaître. On assume donc ces positions-là de manière complète et totale. Je crois que Monsieur ROUSSET l'a bien décrit, nous avons pris en compte un certain nombre de remarques qui ont été faites. Personne ne cache ici que les débuts de la première DSP ont été un peu compliqués. Au passage, Madame MELIN, les élus de la majorité déjeunent assez régulièrement dans les écoles, les parents délégués pareil. Il vous suffit de demander et bien sûr que la cantine vous sera ouverte comme elle l'est pour tous les conseillers municipaux, qu'ils soient d'opposition ou de la majorité.

C'est une position que nous avons. Cela a été un peu difficile sur le plan du démarrage. Aujourd'hui, à la fois les équipes de la Ville sont mieux formatées, mais c'était évident aussi, quand on démarre une nouvelle DSP, que la mise en place est un peu plus compliquée ou un peu plus difficile. Je crois qu'aujourd'hui les services de la Ville ont pris parfaitement la mesure contractuelle de ce qu'est une relation entre une DSP de la cuisine centrale et l'Administration. Je fais toute confiance au choix qui a été fait à la fois par l'Administration et dans le cadre de la CAO.

Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Madame MELIN. Qui vote la DSP ? La majorité.

M. GRANDJEAN : Vous ne faites pas respecter le règlement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire !

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, pour la délibération numéro deux.

La délibération n° **01-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Abstentions de Mme MELIN (2).

02-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la programmation financière du Contrat de Ville 2023.

M. ROUSSET : Monsieur le Maire, cette délibération, c'est l'approbation du Contrat de Ville 2023. C'est une délibération que l'on présente chaque année. Quelques éléments quand même à vous dire :

Le Contrat de Ville comporte quatre axes :

- Un axe emploi et insertion.
- Un axe cohésion sociale.
- Un axe cadre de vie.
- Un axe participation des habitants.

Dans ce Contrat de Ville, comme vous le verrez, l'emploi et l'insertion, c'est surtout l'Etat, la Métropole et les Départements qui s'y sont attelés en subventionnant un

certain nombre d'associations qui étaient liées à ce domaine. La Ville a voulu porter plus particulièrement son effort sur la cohésion sociale.

Je ferai remarquer qu'il y a quatre associations en particulier – il y en a beaucoup plus que quatre – sur lesquelles la Ville a voulu mettre l'accent : une association qui va travailler sur le soutien scolaire et l'environnement, des associations qui vont travailler sur la culture dans les quartiers, en particulier le Quartier Politique de la Ville du Charrel. Et bien sûr ne pas oublier la santé, avec une subvention pour le collectif Santé Jeunes, mais aussi pour l'épicerie sociale du CCAS.

Le troisième pilier qui était le cadre de vie, là aussi, nous avons souhaité améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers, soit Politique de la Ville, soit des Quartiers en Veille, en faisant appel à deux associations et en subventionnant deux associations qui sont les Bâisseurs de Provence et Jardilien.

Enfin, le dernier volet concerne la participation des habitants, où là un effort assez important a été fait pour donner des subventions à une association qui s'appelle Envies Enjeux. Cette association a comme but de créer et d'animer un conseil citoyen qui permette l'émergence d'une intelligence collective. Ce conseil citoyen avait été mis un peu en sommeil pendant les années Covid, mais depuis le début de l'année 2023, il se structure, les habitants se l'approprient. C'est la première fois que l'on a cette démarche de conseil citoyen qui mobilise dans la durée un noyau dur de membres actifs particulièrement participatifs.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, sur ce Contrat de Ville Métropole Aubagne pour 2023.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ?

M. PERRIN-TOININ : Bien sûr, on va voter pour ce Contrat de Ville. Simplement, on a quelques questions sur les subventions qui sont données par rapport à celles qui avaient été données. Notamment pour la Mission Locale, il y a trois projets dont un seul est aidé et encore pas par la Ville, ils ont une baisse de 4 000 euros par rapport à 2022. Baobab Café a été aidé en 2022 et pas en 2023. Le CCAS, il y a trois projets, un seul est aidé, vous l'avez dit, sur l'alimentation. Par contre, vous parliez du soutien scolaire, cela nous étonne que la lutte contre l'illettrisme au CCAS ne soit pas soutenue. Puis, il y a des nouveaux projets comme Ethique Diffusion qui est chargé de réaliser des reportages, qui n'est pas aidé. Pourquoi les AMAP non plus ne sont pas aidés, puisqu'il s'agit de la santé qui est un de vos points forts, puisque c'est une question d'alimentation ?

M. GRANDJEAN : D'abord, Monsieur le Maire, vous faire remarquer que vous avez un petit peu de mal à faire circuler la parole avec les citoyens, on l'a vu tout à l'heure, mais aussi au sein du Conseil Municipal qui prévoit que, lors des délibérations, il puisse y avoir débat aller-retour entre les propos donnés par la majorité et ceux de l'opposition. Là, vous avez été bien vite pour proposer le vote précédemment. J'aurais voulu quand même faire remarquer que cette opposition entre le service public et le service au public est vraiment indigne du maire d'une commune qui a mille agents de service public sous sa responsabilité. Et j'espère bien que vous ne considérez pas que ces mille agents du service public ne sont pas des agents qui rendent des services au public.

Ceci dit, lors de la présentation de cette délibération, vous semblez passer sous silence un élément important, c'est que le Département a choisi de financer à -34 % par

rapport à l'an dernier les Contrats de Ville, et que ce choix-là, dans une période où l'on sait que les tensions sociales sont importantes dans les quartiers prioritaires, est un choix que nous ne cautionnons pas. Cela veut dire que l'on fait fi de l'inflation quand il s'agit d'augmenter les tarifs des services du public, des services au public, on n'oublie pas d'augmenter de 5 % tous les tarifs. Ici, on oublie d'augmenter de 5 % les dotations aux associations qui œuvrent sur le terrain. Et ça, nous ne le cautionnons pas. Et nous disons tout notre désarroi quand on voit un Département qui se désengage à -34 % des Contrats de Ville.

Par contre, vous n'avez pas oublié, Monsieur ROUSSET, dans la présentation de cette délibération, de parler très largement de l'association Envies Enjeux et du conseil citoyen qui se met en place. Pour rappel, le tableau annexé à cette délibération dit que, certes, la subvention donnée à l'association Envies Enjeux est de 6 500 euros, mais que la part de la Ville se limite à 1 000 euros. On fait beaucoup de paroles pour 1 000 euros et on n'en fait pas pour les -34 % du Département. Nous nous abstenons.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Ces Contrats de Ville, on nous les propose maintenant depuis 35 ans ou plus. Et si cet argent déversé, ces milliards et ces milliards déversés au niveau national, au niveau régional, au niveau départemental, au niveau des communes et maintenant au niveau des intercommunalités avaient fonctionné, nous n'aurions pas de quartiers défavorisés, nous n'aurions pas de zones en si grande paupérisation, nous n'aurions pas des quartiers où la violence règne à flot. Et je note d'ailleurs que Marseille nous prenant tous les moyens nous renvoie sur Aubagne une violence que nous n'avions pas avant, mais c'est aussi vrai dans toutes les communes et de plus en plus petites.

Par définition même, nous ne nous sommes jamais associés à ces Contrats de Ville, même si clairement, et je note pour le coup que la Ville ne les porte pas, il y avait certaines subventions prévues portées par le CCAS qui eussent été intéressantes. Et pourquoi ne les portons-nous pas ? Pour une raison simple qui n'a rien de discriminatoire ou de subjectif. C'est précisément qu'objectivement parlant, ce sont des subventions qui ne sont pas évaluables au sens où un euro mis sur la table, un euro d'un contribuable français ne peut pas trouver son miroir dans une réalisation qui soit dans l'intérêt collectif.

Pour toutes ces raisons, nous avons toujours voté contre ces Contrats de Ville. C'est encore ce que je vais faire ce soir. Ce serait peut-être bien que l'on essaie de prendre du recul et de se dire que si nous avons à faire dans ces domaines-là, et Dieu sait que nous avons à faire, nous soyons dans une solution ciblée et pas dans cette espèce de saupoudrage de cette manne qui ne tombe jamais là où elle doit tomber. Pour cela, Monsieur le Maire, vous le comprenez, je voterai au nom de mon groupe contre ce Contrat de Ville.

M. le Maire : D'autres interventions ? Monsieur ROUSSET, peut-être, pour répondre.

M. ROUSSET : Je vais répondre, Monsieur le Maire. Monsieur PERRIN-TOININ, il faut quand même que je vous rappelle comment se passe l'attribution des subventions. À la différence de ce qui se passait à une certaine époque, on essaie de faire un bilan chaque année pour voir si le projet qui nous avait été présenté par l'association s'est bien concrétisé. Malheureusement, quelquefois, on s'aperçoit que la réalisation des projets n'est pas à la hauteur des objectifs qui nous avaient été présentés. C'est déjà un premier point. On fait un

bilan systématique de l'utilisation de l'argent public avant de reconduire ou non la subvention pour l'année suivante. C'est le premier point.

Deuxièmement, notre budget n'est pas extensible. Monsieur PERRIN-TOININ. Bien sûr qu'il y a un certain nombre de projets intéressants. Et en particulier, je vous rejoins, le projet de l'association Ethique qui était la création d'un film par les jeunes du quartier, c'est un projet intéressant, mais on n'avait pas les moyens, sur ce Contrat de Ville, de le subventionner. Par contre, vous savez qu'il y a un autre processus qui s'appelle les quartiers d'été. Je peux vous assurer que ce dossier sera présenté dans le cadre des subventions concernant les quartiers d'été. Après, on n'arrête pas la Mission locale. La Mission Locale qui a prouvé d'ailleurs ses actions positives sur l'année 2022 va continuer sur 2023, mais elle est plus particulièrement financée par le Département, l'Etat ou la Métropole, plus par la Ville.

Sur le dernier point, Monsieur GRANDJEAN, quand vous dites que nous n'avons participé qu'à 1 000 euros sur les 6 500 euros obtenus concernant Envies Enjeux, je vous signale quand même que nous sommes les seuls à accorder au budget un fonds de participation des habitants de 1 400 euros. Vous l'avez complètement occulté. Les habitants du Quartier Prioritaire de la Ville du Charrel vont bénéficier, dans le cadre du conseil citoyen, d'un budget – j'ose le mot – participatif de 1 400 euros qui leur permettront d'initier un certain nombre d'actions. Voilà ce que j'avais à dire sur ce Contrat de Ville.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Puisqu'il n'y a plus de prise de parole, je dois dire que nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois les différentes associations qui sont sur le terrain, que ce soit directement sur le Charrel, la Tourtelle, Palissy ou le centre-Ville. Et chaque fois, Madame MELIN, il y a une vraie sensibilité qui est là, il y a un vrai travail de fond qui est effectué. Et parfois, quand on est sur de l'humain, ce n'est pas tout à fait mesurable. Tout n'est pas mesurable, Madame MELIN. Donc il faut quelque part aussi entendre que l'on puisse mettre le pied à l'étrier ou aider un certain nombre d'associations qui ont envie de travailler dans ces quartiers et qui permettent effectivement d'apporter un peu d'humanité. C'est valable de manière générale pour le monde associatif. Pour ce qui est du monde institutionnel de manière un peu plus caractérisée, la Mission Locale, qui est une magnifique institution, a fait un très beau travail de fond à la fois sur la Tourtelle, le Charrel, le centre-Ville, ici. Je rappellerai simplement que, dans le cadre gouvernemental de la mise en place de France Travail, la Mission Locale d'Aubagne a été référencée et porte un peu les prémices de ce que sera la future loi France Travail qui sera votée au Parlement certainement d'ici la fin de l'année.

Donc je crois pouvoir dire et affirmer très sereinement et très calmement que le travail de fond qui est fait au niveau de la Mission Locale est reconnu partout, peut-être pas par vous, Monsieur GRANDJEAN, mais entre nous, je préfère que ce soit des professionnels qui reconnaissent le travail de fond qui est fait sur la Mission Locale, que ce soit donc les Aubagnaises et les Aubagnais qui sont en recherche d'emploi, notamment les jeunes en dessous de 26 ans, qui reconnaissent le travail de fond qui est fait par la Mission Locale.

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Madame MELIN. Qui s'abstient ? Monsieur GRANDJEAN. Qui vote pour ? Le groupe de Monsieur LATZ.

La délibération n° **02-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MELIN (2). Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**03-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation du principe du projet de requalification de l'Espace Jourdan.**

M. ROUSSET : Afin d'étendre l'offre de pratiques sportives au sein du quartier du Charrel, les partenaires institutionnels du Contrat de Ville ont pour objectif de requalifier à l'Espace Jourdan un terrain de foot impraticable en un terrain multisports : football, foot brésilien, basket. Ce nouvel équipement pourrait être utilisé à la fois pendant le temps scolaire, notamment par les élèves de l'école Nelson Mandela et pendant les temps péri et extrascolaires, afin de développer les pratiques sportives.

Nous avons bénéficié d'un projet qui s'appelle « 5 000 terrains de sport 2023 » qui nous permet d'être financés à 80 % par l'Agence Nationale du Sport et par 20 % par la Métropole. Une fois que la subvention de l'ANS aura été notifiée à la Métropole, nous reviendrons vers vous, pour une nouvelle délibération qui proposera plus précisément le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Métropole.

SO

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Madame MELIN.

Mme MELIN : Je note effectivement que ce projet est porté par les partenaires institutionnels du Contrat de Ville. Nous voterons dans l'absolu pour ce projet. Nous verrons après comment il s'architecture. Nous verrons après quel est le montant des subventions. Mais sur le principe, c'est d'accord. Sans oublier que le financement de l'agence est quand même payé par les contribuables, dont les contribuables aubagnais. Ne jamais penser que parce qu'il y a un cofinancement, on est dédouané de ce financement. Après effectivement un terrain de sport supplémentaire, on verra à l'usage ce que cela donne. On en reparlera. Là aussi, on fera une évaluation à la fin du mandat, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Madame MELIN. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **03-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**04-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de l'augmentation du capital social et de la modification des statuts de société publique locale S.O.L.E.A.M. (S.P.L.).**

M. ROUSSET : Il s'agit de l'approbation de l'augmentation du capital social, de la modification des statuts de la Société Publique Locale, la SOLEAM. Vous avez dans la délibération le capital social tel qu'il est constitué. L'augmentation de capital permettra de développer le carnet de commandes et le chiffre d'affaires, avec des opérations confiées en *in house* par les nouveaux actionnaires. Dans ce cadre, il est proposé, conformément à l'article 8 des statuts de la SPL, une augmentation de capital numéraire pour la création de 10 000 actions nouvelles et une mise à la valeur nominale de 100 euros.

À l'issue de cette augmentation de capital, le capital social passera à 6 millions d'euros. L'augmentation de ce capital entraîne une modification statutaire. Il convient, sous peine de nullité du vote du représentant lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, d'approuver au préalable ces modifications.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Il n'y a pas interventions ? Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Abstention de Mme MELIN (2).

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

05-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - Avis sur le PLUi.

M. LEANDRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vais vous présenter l'avis sur le PLUi. C'est l'ultime étape d'un long processus de construction avant l'approbation du PLUi par la Métropole par la suite. C'est le résultat d'un travail de collaboration important entre les communes qui ont été associées et qui ont participé à chaque étape du document.

Les choix qui ont présidé à l'élaboration du PLUi ont été soumis à la Conférence intercommunale des maires, qui s'est réunie à 24 reprises. La Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme, a engagé en février 2019 l'élaboration du PLU des 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui fondent le projet de PLUi, ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal et en Conseil de Territoire en octobre 2019 et s'articulent autour de trois axes principaux.

- Conforter l'attractivité du territoire,
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales du territoire,
- Privilégier le développement dans les centres et près des transports collectifs.

Ces orientations renforcent le rôle d'Aubagne comme Ville centre d'un territoire élargi à l'est de la métropole Aix-Marseille-Provence et du département des Bouches-du-Rhône. Elles viennent conforter, poursuivre et amplifier les diverses démarches et projets d'aménagement initiés par la Commune suite à l'approbation de son PLU en novembre 2016.

Le projet de PLUi a été par la suite arrêté en mai 2022, avant de faire l'objet d'une enquête publique à laquelle vous avez sûrement participé du 21 septembre au 3 novembre 2022.

Le PLUi propose des outils innovants d'aménagement et de protection, notamment au travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation dite OAP de deux types. Il y a dix OAP par secteur qui correspondent aux prochains aménagements sur Aubagne, à court terme, par exemple sur le Bras d'Or ou à moyen terme sur le Pin Vert. Également, quatre OAP thématiques qui fixent les principes d'aménagement sur des enjeux spécifiques. Il y en a quatre sur l'ensemble des douze communes :

- La première, c'est la qualité d'aménagement et de forme urbaine.

- La deuxième, c'est l'ambition centre ancien.
- La troisième, Madame, vous parliez tout à l'heure de l'eau, mais oui, bien sûr que c'est important, et c'est pris en compte dans le cadre du PLUi qui traite tous les aspects de l'eau depuis la protection de la ressource, la gestion du risque ruissellement et la désimperméabilisation des sols.
- L'OAP suivante, Trame verte et bleue qui a également pour objectif de donner davantage de lisibilité aux ambitions de préservation de l'environnement.

Au regard des observations relevées au cours de l'enquête publique, de l'avis des personnes publiques associées, de la Mission régionale d'autorité environnementale et des échanges avec la Métropole, la commission a donné un avis favorable au PLUi, assorti de 81 réserves et 51 recommandations.

Pour la commune d'Aubagne, les 15 réserves émises ont été levées. Sur les 24 recommandations formulées, 19 ont été suivies. Des erreurs matérielles révélées par le biais de l'enquête publique ont pu être décelées et corrigées. Mais ces adaptations ne modifient pas du tout le projet global du PLUi.

Ainsi, les réponses positives apportées aux réserves et aux recommandations de la commission d'enquête vont dans le sens des améliorations souhaitées par les personnes publiques associées et aussi par les Aubagnais qui ont manifesté leur avis lors de l'enquête.

Quelles sont les évolutions de zonage ? Qu'est-ce qui change ? Je vais faire un peu d'histoire déjà entre le POS et le PLU et ensuite entre le PLU et le PLUi, parce que vous disiez tout à l'heure que l'on souhaite bétonner. Je vais rappeler ce qui s'est passé déjà entre 2000 et 2016.

Au niveau de l'évolution de la zone agricole, on est passé de 814 hectares à 865 hectares. Il y a une augmentation de 51 hectares. Donc ça, c'est l'évolution vers le PLU. Ensuite, la zone naturelle stricte est passée de 2 538 hectares à 2 702 hectares. Cela nous fait une augmentation de 164 hectares. Les zones à urbaniser sont passées de 402 hectares à 268 hectares, ce qui fait une diminution de 134 hectares.

On passe au PLUi en complément. Qu'est-ce que l'on vous propose aujourd'hui au niveau du vote ? La zone agricole passe de 865 hectares à 907 hectares, ce qui fait une augmentation de 42 hectares. C'est vraiment une volonté de réaffirmer la position d'Aubagne avec un territoire agricole. On le voit sur ce point-là.

La zone naturelle est passée de 2 700 hectares à 2 621 hectares. Pourquoi une diminution de 79 hectares ? C'est un changement de zone.

En résumé, le PLUi, c'est quoi ? Plus de zones agricoles, plus 42 hectares entre le PLUi et le PLU, moins de zones à urbaniser, moins de 106 hectares entre le PLUi et le PLU, plus de protection de la nature comme de la biodiversité et moins d'étalement urbain. Avec 907 hectares de zones agricoles, 2 621 hectares de zones naturelles, 49 hectares d'espaces verts urbains inconstructibles, 41 hectares d'espaces boisés classés en zone urbaine, 26 hectares d'espaces verts protégés dans les zones constructives. Et sur les 247 hectares du site militaire

de Carpiagne, quasi inconstructible, on arrive à 3 891 hectares qui sont durablement protégés sur les 5 500 hectares que compte la commune, ce qui représente 70 %.

J'en profite pour remercier la Présidente de la Métropole, Martine VASSAL, pour son écoute tout au long de la démarche, ses services également. Je remercie également Monsieur BONINO, Madame MUNIER, Madame DIMEO ainsi que son service, pour leur travail et leur contribution pendant ces nombreux mois qui ont permis d'aboutir à ce PLUi.

En conclusion, il nous est proposé aujourd'hui de donner un avis favorable aux propositions issues de la Conférence intercommunale des maires du 27 mars 2023 et au Plan local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, préalablement à son approbation par la Métropole Aix-Marseille Provence. Le deuxième point, c'est demander à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'approuver le PLUi sur la base de ces propositions. Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Y a-t-il des interventions ?

Mme FARDOUX : Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, nous arrivons, cela a été dit, au terme d'un très long processus qui va aboutir au vote du PLUi par la Métropole, un vote qui, au demeurant, ne marquera certainement pas la fin de l'histoire, puisque nombreuses sont les raisons de penser que d'autres instances auront à se pencher sur ce document. Nous y reviendrons.

Nous allons d'abord noter que la question qui nous est posée ce soir, cela a été dit, ce n'est pas d'approuver ce PLUi, mais de donner un avis qui n'est que consultatif. C'est la Métropole et donc une majorité d'élus qui ne sont pas du territoire, qui a la main pour approuver cette version finale. Nous trouvons que ce n'est pas une avancée démocratique et nous espérons que toutes celles et tous ceux qui ont soutenu la création de la Métropole en conviennent ce soir. Mais localement aussi, nous sommes face à une carence démocratique caractérisée. Ce projet – Monsieur LEANDRE nous l'a dit – est l'adaptation du projet de l'année dernière. Il aurait donc été logique d'organiser une réunion publique pour exposer à la population les modifications, les raisons qui ont conduit à ne pas suivre certaines recommandations de l'enquête publique. Cela nous aurait semblé démocratique. Mais on nous a répondu que ce n'est pas obligatoire. Cela rejoint un petit peu le fait d'avoir fait couper la caméra tout à l'heure. Ce qui doit être diffusé, c'est le Conseil Municipal. L'intervention de la représentante des collectifs n'était pas dans le Conseil Municipal. Vous n'aviez pas l'obligation de la diffuser, alors vous ne l'avez pas diffusée. C'est dommage. Cela aurait instruit les habitants sans doute.

En tout état de cause, assumer, s'en tenir au minimum obligatoire en termes de démocratie, on n'est pas trop d'accord avec ça. Pas d'information de la population, mais au moins une information satisfaisante de ses représentants, cela aurait bien été la moindre des choses et pourtant cela n'a pas été le cas. Les documents qui sont mis à notre disposition et qui sont particulièrement nombreux ne font pas apparaître les différences telles qu'elles nous ont été exposées par Monsieur LEANDRE, mais d'ailleurs pas du tout. Quand on veut savoir ce qui a changé précisément, on est obligé d'ouvrir en double les documents et de faire de la comparaison ligne à ligne. Forcément, ça prend du temps et on dirait que c'est fait exprès pour qu'on ne le fasse pas.

La délibération nous donne quelques éléments d'explication. Pour ce qui est des recommandations non suivies, ce n'est pas précis. Cela ne nous a pas été donné de façon précise en commission. Nous aurions par exemple en commission pu discuter de la raison pour laquelle, malgré la recommandation, vous n'avez pas affiché la hauteur maximale des immeubles de l'îlot Bras d'Or, de l'îlot Antide Boyer, de l'immeuble Barthélémy. Nous n'en avons pas trouvé dans les explications données une qui pourrait être crédible. Plus grave, une information qui a été demandée en commission n'a finalement été fournie aux élus de l'opposition que dix jours après et a nécessité pour cela quatre démarches. Oui, quatre. Pourtant, ce n'était pas une question compliquée. On demandait l'évolution des zonages entre le POS si possible – on ne l'a pas eue – le PLU de 2016 et le PLUi qui nous est proposé ce soir.

On dirait bien que cet épisode démontre une escalade dans les efforts de la majorité pour nous mettre des bâtons dans les roues dans l'exercice de notre mandat. Nous demandons solennellement ce soir qu'à l'avenir, les documents demandés en commission soient transmis avec célérité et sans autre formalité.

Lors du débat du mois de mai 2022, nous avons soulevé une série de remarques : l'attaque frontale des zones agricoles, la trop grande consommation d'espaces naturels, la faiblesse des efforts en matière de construction de logements sociaux, des règlements d'OAP peu transparents. Vous n'avez pas eu de mots assez durs pour tenter de décrédibiliser notre propos avec le mépris qui caractérise souvent vos réponses. Force est de constater toutefois que nos remarques, toutes nos remarques, ont depuis été confirmées par le Préfet. Et aujourd'hui, après l'enquête publique et malgré ce qui vient d'être exposé, nous constatons que vous n'avez pas bougé d'un pouce. La question de la consommation des espaces n'est pas traitée autrement que par des modifications de présentation et de calcul. Les questions cruciales liées au climat ne sont traitées que comme un objectif secondaire qui vient après, bien après votre priorité : construire, développer la Ville, la faire grossir toujours plus.

Mais comme vous savez que cet objectif n'a pas bonne presse, vous communiquez sur l'exact contraire, sur une Aubagne Ville nature. Ce titre de l'AJJ a vraiment fait réagir beaucoup de gens, entre sourire crispé, rire jaune, colère froide. Mais comment croyez-vous que les gens vivent à Aubagne ? Vous croyez qu'ils ne voient pas les forêts de panneaux de permis de construire qui fleurissent bien plus vite que les espaces de nature dans la Ville ? Et puis, pour faire bon poids, vous mentez sur les chiffres. Je suis désolée, nous avons fini par obtenir les chiffres, et les chiffres ne disent pas la même chose que vous. Les chiffres qui nous sont communiqués après dix jours et quatre demandes et qui viennent de la Métropole ne disent pas que les zones agricoles ont augmenté de 10 %. Elles ont augmenté de 5 %, en passant de 864 à 907 hectares, cela fait 5 %. Et encore, on verra plus tard que ce chiffre est un trompe-l'œil.

De la même façon, cette fable du passage de 60 à 70 % du territoire n'est pas ce que les chiffres démontrent. C'est tout à fait stable. Il y a 65 % de zones urbanisables ou à urbaniser. La réalité, on peut observer – vous n'avez pas cité ce chiffre – que les zones urbaines, celles qui sont constructibles demain, sans autre formalité qu'un permis de construire, celles-là augmentent de 237 hectares, c'est-à-dire de 15 %. Là, on a des chiffres qui sont en cohérence avec ce que l'on voit dans la Ville.

Ce projet est un projet désastreux pour Aubagne. Mes collègues développeront, mais nous démontrerons aussi qu'il est illégal. Je vais reprendre des éléments qui ont été donnés par les collectifs tout à l'heure. Il est illégal au titre du non-respect du Schéma de

Cohérence Territoriale, du non-respect de la loi Climat et résilience – il n’y a pas qu’à Aubagne. A Cuges, à Peypin, il se passe des choses également. Il est illégal aussi parce que vous avez profité de cette nouvelle version, sans doute pour corriger une erreur, pour glisser la modification du zonage de la Carrière Borie – Arthur va en reparler.

Parlons franc ! Mettre aux voix un document dont on sait pertinemment qu’il est illégal et qu’il a toutes les chances de finir au Tribunal Administratif, ce n’est pas un acte de bonne gestion. Cela s’apparente à toute autre chose que nous qualifions de passage en force et que nous dénonçons.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous donnerons un avis négatif sur ce projet en votant contre cette délibération. Un avis négatif de combat, de lucidité et de respect de la légalité républicaine.

M. le Maire : M. SALONE.

M. SALONE : Monsieur le Maire, vous nous demandez notre avis. Je pense que vous avez compris que nous ne sommes pas tout à fait d’accord avec ce que vous avez dit.

Il y a quelques mois, au Conseil Municipal de novembre dernier, nous étions nombreux à intervenir pour dire notre rejet à votre proposition de créer sur le site Borie une carrière morte, inerte. Plus de 450 000 tonnes de déchets inertes, peut-être, mais 450 000 tonnes. Nous n’étions pas seuls, de nombreux Aubagnais étaient dans la salle pour dire non à ce projet dévastateur en termes environnementaux. Ils sont toujours aujourd’hui mobilisés. On les voit aujourd’hui. Ils sont toujours très en colère quand ils lisent les contes de fées vantant la Ville nature – ma collègue l’a dit – de ce que serait Aubagne.

Je ne reviendrai pas sur l’ensemble des arguments évoqués lors de cette séance pour rejeter le projet de la carrière Borie dont vous êtes depuis le porte-parole. Ils sont toujours valables et je ne remets rien en cause, mais il y a un petit problème. Peu de temps avant la délibération se tient une enquête publique sur le PLUi qui inscrit le site Borie avec votre accord en zone NS, une zone qui se définit comme une zone sensible dont la biodiversité est absolument à protéger. 450 000 tonnes, même si c’est inerte, c’est compliqué. Une zone où toute installation de type industriel et *a fortiori* un centre de stockage de déchets, ce n’est pas possible non plus. C’est comme ça en zone NS, ce n’est pas possible. Un fait juridique confirmé par le rapport de la Commission d’enquête.

Alors une fois de plus, vous passez en force – on est habitué –, vous tordez le bras à la procédure d’enquête publique dans le projet que vous soumettez à notre avis sur le site de Borie et souscrire la zone pour se voir affecter un zonage et un règlement en zone NE. Cela surprend parce qu’il est en tout point conforme avec la zone NE dans l’Escargot. Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas faire cela, car pour modifier un document d’urbanisme après une enquête publique, il faut combiner deux conditions :

- D’abord, cette modification ne doit pas entraîner la remise en cause de l’économie générale du projet et du PADD.
- Ensuite, la modification doit procéder expressément à l’enquête publique.

Dans les deux cas, vous êtes hors cadre et vous envoyez Aubagne et la Métropole dans le mur. L’économie générale du projet est remise en cause. On ne change pas sans

conséquence globale un zonage dont on a soi-même reconnu le caractère sensible et important pour la biodiversité. Vous avez dit cela il y a six mois, car après tout, si c'est possible sur Borie, pourquoi ce ne serait pas possible ailleurs ? Là, il y a un débat juridique qui peut naître.

Sur la deuxième condition, je la répète, la modification doit procéder à l'enquête publique. En clair, on doit répondre à une demande expresse formulée au cahier d'enquête de la procédure. Et là, surprise, personne – je dis bien personne – n'a demandé le changement du zonage, ni les personnes publiques associées dans leur avis annexé, aucun citoyen n'a eu l'excellente idée de revenir réclamer un changement de zone pour créer un centre de déchets. L'entreprise Bronzo non plus n'a rien demandé, même pas vous, Monsieur le Maire, ni la Métropole. Pourtant, vous avez déposé à l'enquête un courrier expliquant vos choix. Vous n'avez rien dit sur le site Borie. De même, la Métropole est restée longuement avec la commission, et sur la Carrière Borie, pas un mot. Ce n'est pas étonnant parce que vous avez rendu public votre accord avec Bronzo après la fin de l'enquête.

La proposition du PLUi aujourd'hui entérine votre volonté de créer un centre de déchets de 450 000 tonnes. C'est aberrant. 450 000 tonnes ! Nous pensons intimement que votre proposition piétine la loi. La procédure de la Commission d'enquête, pour tout dire, elle, piétine Aubagne. Je pense, Monsieur le Maire, qu'il est toujours temps – je vous l'ai dit lors de mon intervention la dernière fois au Conseil – d'arrêter ce projet. Vous êtes toujours à temps. Rien n'est fait aujourd'hui. Laissez la Carrière Borie en l'état. Cela fait des années et des années qu'elle est dans cet état-là. Les Aubagnais s'y promènent, s'y amusent, y font des fêtes. Qu'elle reste ainsi ! Laissez tomber le projet, Monsieur le Maire ! Qu'il reste ANS. Je vous remercie.

M. le Maire : M. LATZ, vous avez demandé la parole, vous l'avez !

M. LATZ : Juste en complément, parce que c'est mon petit dada sur l'agriculture. Monsieur LEANDRE nous a rappelé les chiffres. Ce PLUi supprime au global 56 hectares agricoles, ce qui est une catastrophe. Sur Aubagne, vous annoncez dans la presse 10 %. Comme le disait tout à l'heure Madame FARDOUX, on est au final dans les chiffres que vous annoncez ce soir, à 5 % d'amélioration des terres soi-disant agricoles. On pourrait dire que tout va bien, mais dans ce cas-là, pourquoi le Préfet, la Chambre d'agriculture, l'Agence Régionale de la Santé et des associations se plaignent ? Eh bien, j'en suis très content, j'aurais vécu ça, on revit à Aubagne Jean de Florette qui nous avait quand même bien expliqué qu'il y avait terre et terre. Aujourd'hui, on vient de réduire la zone naturelle de 79 hectares, des zones naturelles qui étaient déjà très peu exploitables ou exploitées à travers des oliviers comme celle au niveau des Arnauds, on vient de transformer des terres qui étaient classées en U et qui étaient déjà cultivées en zone agricole. Et de l'autre côté, 20 hectares de terres agricoles à Beudinarde sont rendus à l'imperméabilisation des sols, alors même que l'on sait pertinemment que ce sont des terres agronomiques exceptionnelles, que l'on peut cultiver dessus et avoir des rendements agricoles et économiques dignes de ce nom. Il faut absolument sanctuariser ces terres. Évidemment, sans les pouvoirs publics, il est impossible de le faire puisque tout propriétaire terrien qui a l'espoir infime de voir ses terres passer en zone constructible ne mettra pas un fermier sur ses terres. C'est connu depuis la nuit des temps et c'est bien pour cela qu'au niveau des pouvoirs publics, il faut faire passer l'intérêt général, et nous avons besoin de ces terres-là pour les protéger et pour l'avenir de ce bassin agricole qu'est Aubagne.

C'est aussi la qualité de ces terres qui a conduit la Commission d'enquête publique à vous demander de réexaminer le zonage. La hiérarchie des normes s'impose. Ces terres sont sanctuarisées par le SCoT. Vous pouvez toujours nous dire qu'il va évoluer, mais c'est bien le SCoT en vigueur au moment du PLUi qui fait foi. En plus, nous reprenons aussi l'argumentaire de la loi Climat et résilience qui entend limiter l'artificialisation des sols, loi qui n'a pas encore eu son décret, mais on sait pertinemment qu'elle va devoir être mise en place et qu'elle va à l'encontre encore une fois de ce PLUi. Deux aspects qui rendent ce PLUi, comme on le disait, illégal et qui nous laissent à penser qu'il sera retoqué par la justice administrative.

Défendre la zone agricole, relancer un projet agricole durable en lien avec le plan alimentaire territorial, hausser les niveaux d'exigence, protéger les agriculteurs, leur trouver des débouchés au sein même de notre espace de vie et en lien avec les dérèglements climatiques, c'est notre projet. Et d'évidence, par ce PLUi, nous allons à l'encontre de tout cela.

M. le Maire : M. PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le bétonnage effréné que nous dénonçons a des conséquences écologiques qui viennent d'être rappelées, mais il ne répond pas pour autant aux besoins de logement pour nos concitoyens.

Les associations de défense des locataires, tout comme la Fondation Abbé Pierre, ont tiré récemment le signal d'alarme. La crise du logement en France nous ramène à la situation que nous avons connue dans les années 50, avec actuellement 2,4 millions de demandes de HLM en attente, 300 000 personnes qui vivent dans la rue, dont des familles entières avec des enfants, des salariés dont les revenus ne leur permettent pas d'accéder à un logement et qui vivent dans leur voiture.

Vous pouvez toujours répéter à tout-va la formule magique du parcours résidentiel. Nous observons, nous, que la majorité des jeunes aubagnais qui quittent le foyer de leurs parents n'a pas les moyens de se loger ici, que des couples doivent déménager toujours plus loin quand ils font des enfants. Car oui, nous l'affirmons, les logements que vous faites construire sont réservés à une toute petite partie de la population. Qui peut payer une maison à 950 000 euros au Solans, au Domaine du Garlaban, ou un logement à 5 000 euros le mètre carré à la Clé des Champs sur le terrain Berlioux, ou même un loyer de T2 en centre-Ville à 700 euros par mois dans un logement locatif privé devenu un produit financier ?

Nous avons vainement cherché le logement social dans ce PLUi. Dans un document, il est question de cinq petites zones où les programmes immobiliers devront comporter 30 % de logements sociaux. Quelle ambition, 30 % sur une partie très restreinte de l'ensemble des constructions à venir, vraiment ! Mais même cette toute petite volonté affichée, on ne la retrouve pas dans les OAP. Sur l'ensemble des OAP, les seuls logements sociaux annoncés sont les quinze à huit logements du bas de l'avenue Salengro. Rien n'est détaillé ailleurs. C'est indécent pour les milliers de familles qui attendent un logement social et qui vivent au quotidien le mal-logement et deviennent parfois la proie des marchands de sommeil.

Nous dénonçons cet abandon des familles modestes ou même aux revenus moyens qui ne trouvent plus leur place dans notre Ville. Et nous affirmons que les constructions toujours plus nombreuses, constatées par toutes et tous en même temps qu'elles ne répondent pas aux besoins, ont des conséquences toujours plus néfastes sur la vie

au quotidien de nos concitoyens. Vous avez beau multiplier dans la presse les marques d'attachement à l'esprit village d'Aubagne et afficher dans ce document un objectif tout doux d'augmentation de la population de 0,4 % par an, les faits démontrent l'exact contraire. Avec 600 permis de construire délivrés l'an dernier, la réalité, c'est presque dix fois plus, c'est presque +4 % d'habitants en plus chaque année, c'est-à-dire la barre des 100 000 habitants atteinte en deux décennies. Qui veut ça pour notre Ville ?

Quand les habitants se mobilisent pour dénoncer des projets néfastes pour leur quartier, en particulier en termes de densification, quand vous daignez les écouter, c'est pour leur faire une réponse de Normands. Qui peut se satisfaire par exemple des évolutions apportées aux OAP de la Louve et du Pin Vert ? Vous retirez 8,5 hectares de l'OAP de la Louve, dont vous avez dit vous-même que plus de la moitié est inconstructible, mais vous remettez l'équivalent de la moitié constructible sur l'OAP du Pin Vert juste à côté et vous faites l'exact contraire de ce qu'il faudrait pour rassurer celles et ceux qui dénoncent l'engorgement annoncé du quartier.

La Commission d'enquête a très clairement demandé à ce que les élargissements et créations de voies soient réalisés avant d'ouvrir à l'urbanisation ces deux OAP. Quelle réponse faites-vous à cette requête ? Aucune ! Vous foncez avec des projets qui sont annoncés pour débiter dès cette année 2023. Nous sommes effarés de ce mépris tant des habitants que des demandes de l'enquête publique. Cette course effrénée à la construction va pourtant se heurter à un phénomène implacable. Le marché de l'immobilier est en train de s'effondrer partout, et à Aubagne aussi la hausse des taux réduit les capacités d'achat, les constructeurs ne veulent plus prendre de risques, la politique macroniste du logement est inexistante et les annonces du gouvernement sur la fin au 31 décembre du dispositif Pinel sonnent le glas des investissements locatifs. Le marché risque d'avoir la peau de vos objectifs délirants. Pour le libéral que vous êtes, c'est un beau retour de boomerang.

Au-delà du logement, parlons de vos objectifs d'aménagement économique. C'est du même acabit. Avaler toujours plus de terrains pour installer de nouvelles unités. Pourtant, vos chiffres sont là. Une fois encore, nous citons le document du PLUi. Il y a, à Aubagne, 547 locaux d'activité représentant une surface de 242 138 mètres carrés qui sont vacants depuis plus de cinq ans, soit plus de 22 % des surfaces de plancher existantes (un sur cinq). Plus de 20 % de ce total se situent dans les zones économiques. La priorité doit aller à la requalification et à la densification en emploi des zones actuelles, pas à la création de nouvelles. C'est un changement de logiciel qui s'impose. Imaginez le développement économique d'Aubagne avec en tête les enjeux du XXI^e siècle, pas avec les idées des années 70. Le PLUi n'est donc pas à la hauteur de l'ensemble de ces enjeux et ne crée pas les conditions d'une réponse aux besoins des Aubagnaises et des Aubagnais. Avec ce projet, vous nous imposez la Ville des promoteurs et des constructeurs, la Ville béton. Nous refusons cette perspective. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN, vous aviez demandé la parole ?

M. GRANDJEAN : Je ne l'ai pas demandée parce que je la prendrai en rebond pour être complémentaire.

M. le Maire : Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Au nom de mon groupe, je voterai contre ce PLUi pour des raisons d'ailleurs qui ont été en grande partie déjà évoquées. Je le dirai peut-

être avec d'autres mots, si vous le permettez. Ce PLUi sur Aubagne, à tout le moins, n'a aucune vertu d'anticipation et par ailleurs il manque de cohérence. Je sais bien que plus les années passent, plus la population locale augmente et plus des Marseillais ou même d'autres régions de France, d'autres personnes veulent habiter Aubagne, plus il faut leur trouver de la place. C'est la moindre des choses. Mais je pense d'abord aux enfants d'Aubagnais qui, eux, effectivement, ne vont pas vraiment trouver leur place dans l'incohérence du projet.

Quand on regarde les différentes opérations d'aménagement programmées du centre-Ville, certaines sont intéressantes. Ce n'est pas le propos, mais toutes ne le sont pas et en tout cas elles ne sont pas cohérentes. En tout cas, elles ne vont pas rentrer en cohérence avec l'état actuel de la Ville. Quand on voit que des boutiques ont encore fermé et tout le centre-Ville est véritablement endormi, si ce n'est moribond, cela pose de gros problèmes. Quand on voit l'état de la rue Rastègue, de la place Rau, cela pose de vrais problèmes. Cette Ville ne vit plus. On ne peut plus y rentrer, on ne peut pas y stationner et plus personne n'a envie de faire des achats, à quelque chose près. Je ne veux pas non plus exagérer.

Il faudrait donc trouver un équilibre pour redynamiser cette Ville, lui donner sa place et, oui, accueillir de nouveaux habitants, autant que faire se peut. Sauf que, là, vous n'avez pas anticipé l'urbanisation et, d'une certaine manière, le logement. Mon collègue PERRIN-TOININ l'a dit, le logement, on le sait en France et à Aubagne aussi, est une bombe à retardement, parce que, nous le savons, le pourcentage, le quota de logements sociaux est largement acquis sur Aubagne. Vous aviez fait le choix, Monsieur le Maire, de petits immeubles un peu épars, un peu saupoudrés, T3 pour des catégories sociales CSP+. Oui, cela peut être une solution pour permettre à la Ville d'Aubagne d'avoir des possibilités de taxes intéressantes. Pourquoi pas ? Encore faut-il ne pas saupoudrer n'importe comment. On verra à l'usage, on verra un peu comment la vie va s'y installer, mais quand on voit la défiguration et la perte de l'âme du petit quartier de Saint-Pierre-les-Aubagne, on peut se faire du souci. Je ne suis pas sûre que les personnes qui vont habiter là auront retrouvé l'âme locale et vont pouvoir être en adéquation avec les usages, tout particulièrement de ces petits quartiers chez nous. Je pense à Saint-Pierre-les-Aubagne, je pense à Beaudinard et je pense aussi à certains autres quartiers.

Tout cela, incohérence, non-anticipation. Si l'on regarde le versant besoins industriels, avant de se lancer dans l'assaut que vous faites sur la Nationale 96, pourquoi ne pas avoir fait un audit véritablement profond de toutes nos zones industrielles et d'activités ? Vous le savez, elles ont déjà plus de quarante ans. Elles sont déjà de deuxième ou troisième génération. Elles mériteraient vraiment d'être regardées de près pour savoir où il y a des espaces bureaux, où il y a la possibilité de faire de la petite industrie ou du stockage. Cela n'a pas été fait. Moyennant quoi, on prend d'assaut tous les oliviers de la route nationale 96 et on finit de bétonner le piémont du Garlaban, sachant qu'il est bétonné côté Légion et du côté de l'A96.

Et puis, dans le côté industriel, je vais bien évidemment parler de la carrière Borie. Je sais bien, Madame, vous avez dit qu'il y avait un patrimoine autre que le patrimoine de biodiversité vivant, il y avait aussi un patrimoine géologique. Oui, sauf que le problème, c'est que dans notre région où nous n'avons que du calcaire et crétacé, vous avez du patrimoine géologique partout et du patrimoine de fossiles en particulier. Je peux vous donner les endroits. Il y a des affleurements. Certains ont disparu avec le temps. Certains existent aussi. Au plan paléontologique, oui, toute la plaine de la Crau a quand même, du côté de Saint-Jean-de-Garguier, des espaces où il y a des vestiges romains, entre autres une décharge romaine,

vous voyez, ce n'est pas nouveau, avec des verres irisés. Je pense qu'il y en a encore. J'allais les chercher il y a cinquante ans, mais il se peut qu'il y en ait encore. Oui, bien sûr. Sauf qu'il va quand même falloir que l'on ait l'idée de gérer nos déchets, c'est ce que j'ai dit dès le départ, de gérer nos déchets à proximité. Vous ne pouvez pas produire des déchets dans ce cas-là. Mesdames et Messieurs, on ne construit plus de maisons, on ne déconstruit plus, on ne fait plus rien. La véritable nécessité consiste à être responsable.

Le choix de la carrière Borie, nous verrons si cela aboutit ou n'aboutit pas, si les Carnussiens vont être d'accord ou pas d'accord pour un ballet de quarante camions par jour. Ça aussi, c'est un autre aspect sur lequel il va peut-être falloir se prononcer. Nous verrons. Il n'en reste pas moins vrai que les solutions sont toujours des solutions d'équilibre et parfois de non-choix, ou du moins le choix le moins désagréable possible. Si ce n'est pas la carrière Borie, dites-moi où, ou alors on attend encore trois ans que la carrière de l'Escargot ait fini son exploitation. Mais après, vous nous direz qu'on ne peut pas gérer sur place les papiers, qu'on ne peut pas gérer le compostable, qu'on ne peut pas gérer les plastiques, qu'on ne peut pas gérer le métal. Il va falloir que nous ayons un plan et un plan local de gestion de nos déchets dans les moins mauvaises des conditions. Je comprends très bien ce que vous dites sur la carrière Borie. Je n'ai pas de position arrêtée puisque je n'ai pas forcément tous les éléments. En particulier, je reste toujours étonnée sur la très faible somme que cela rapportera à la commune d'Aubagne. Mais pour autant, je crois qu'il faudra effectivement que nous prenions tous conscience qu'il faut gérer nos déchets. En l'occurrence, il s'agit de déchets inertes, théoriquement non toxiques. Nous verrons pour la suite. Avec le problème que je vous concède, c'est que la DREAL va être celle qui va vérifier au départ de la carrière de l'Escargot et c'est celle qui vérifiera aussi à l'arrivée. Il peut donc y avoir des soucis sur ce point-là, mais c'est annexe.

Pour le reste, dans l'incohérence et la non-anticipation, c'est bien entendu la perte de terrains agricoles, en particulier ceux de Beaudinard où effectivement certains sont maintenant des toutes petites surfaces parcellées qui appartiennent à des particuliers qui ne viendront plus les cultiver. C'est entendu. Mais pourront-ils construire ? Je crois savoir qu'ils arrivent au maximum de l'agrandissement de leur maison et que même dans certains cas, même en changeant le zonage, vous n'arriverez pas à permettre des constructions nouvelles pour leurs propres enfants, qui auraient été d'ailleurs la seule raison pour laquelle on aurait parfaitement pu et qu'on aurait dû même accepter une possibilité de changer de zonage pour des zones agricoles.

Dernier point, et cela me chagrine au plus haut point, le SCoT et le PADD ne sont pas respectés. Ils sont pourtant intangibles et il n'y a aucune anticipation sur l'eau. Nous avons actuellement des décisions qui ont été prises de manière totalement arbitraire en date du 9 février, d'un état de crise qui n'a pas fait sa preuve à cette date-là tout le moins, et que les pluies actuelles ont prouvé ne pas être justes puisque le cycle des saisons et le cycle de l'eau a fait son effet. Je crois même savoir que le barrage de Serre-Ponçon et aussi celui de Sainte-Croix ont monté de trois mètres en quelques heures et qu'actuellement nous sommes pratiquement dans un danger, à savoir qu'il va falloir faire des délestages.

Si l'on regarde la plaine d'Aubagne et le mode d'irrigation qui s'y fait par le système des béals de droit napoléonien, ils ont pratiquement été vidés. Ce qui n'empêche pas quand même que certains canaux d'irrigation soient faits à partir du canal de Marseille et que l'on ait des martellières qui, dans la zone d'Aubagne, viennent déverser de l'eau, relâcher de l'eau dont on a besoin pour les renvoyer à la mer jusqu'à Cassis, parce qu'on ne sait pas les

utiliser comme il faut sur notre plaine. Donc, que ce soit l'eau circulante, il y a un véritable plan d'aménagement à faire et je ne suis pas sûre que le PLUi le porte. Quant à l'eau stockée, c'est pareil, il va falloir que nous soyons avec une véritable connaissance de ce qui se passe là où les nappes phréatiques, la rivière souterraine qui n'est pas totalement sur la commune d'Aubagne, mais qui pourrait permettre à la commune d'Aubagne, particulièrement par Roquefort-la-Bédoule, d'apporter des solutions relativement pérennes pour l'arrosage agricole et l'exploitation enfin d'une de ces terres les plus riches qui soient dans la région. Nous sommes sur une zone qui devrait être la zone d'autosuffisance alimentaire de l'est du département, bien entendu en accord avec l'ouest varois limitrophe. Pour toutes ces raisons d'incohérences ou du moins de manque de cohérence les trois quarts du temps et de manque d'anticipation, ce PLUi pour les dix ans à venir ne va pas régler les problèmes aubagnais, au contraire, apporter une bétonisation des sols. Oui, curieusement, je parle un peu comme mes collègues de gauche, mais c'est le bon sens. Et non, Monsieur le Maire, nous ne voulons plus de cet habitat forcé que vous nous imposez sur la Ville et même en périphérie, et qui, d'une certaine façon, n'apportera pas, je pense, joie, bonheur et dynamique à cette Ville.

M. le Maire : Merci. Monsieur LEVISSE a demandé la parole. Monsieur LEANDRE, vous répondrez aux questions.

M. LEVISSE : Je veux juste prendre deux minutes pour les locaux d'activité. Quand j'entends 540 locaux d'activité vacants, je suis vraiment très surpris, en tout cas pour les zones d'activité industrielle. On a un inventaire parfaitement précis qui est donné à toutes les entreprises qui veulent s'implanter sur le territoire par Provence Promotion, etc. L'ordre de grandeur est de dix sur la zone des Paluds, cinq à Napollon et moins que ça à Saint-Mitre. Donc oui, il y a quelques disponibilités. Heureusement qu'il y a des locaux vacants parce que c'est comme ça qu'on renouvelle le parc industriel, mais on ne parle pas du tout des chiffres que vous évoquez.

Après, plus sur le fond de l'habitat, quand j'écoute les discussions, on n'a pas bien compris si on veut plus de constructions ou moins de constructions, parce que dans les mêmes discours, on a : il faut que l'on puisse loger nos enfants, il faut que l'on puisse accueillir les nouveaux, mais en même temps il faut que l'on construise beaucoup moins. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris tout l'argumentaire. Néanmoins, je trouve que le souci sur le bétonnage, puisque cela a été le mot qui a été prononcé, est légitime. On a tous choisi de venir, pour moi, ou de rester, pour d'autres, ici parce qu'on est dans une Ville moyenne, plutôt aérée, plutôt sympathique et que si on voulait vivre dans de l'urbain pur et dur, on ne serait tout simplement pas là. Je pense que l'on y est tous attachés. Donc on entend Monsieur LEANDRE qui dit que l'on a réduit les zones qui sont constructibles et ajouté de la zone agricole, ça va plutôt dans le bon sens de l'aération. Maintenant, on peut s'inquiéter effectivement et se demander si on ne construit pas trop.

J'aurais plus une question de clarification qui a été un petit peu évoquée, mais les chiffres, comme j'aime bien cela, ne correspondaient pas du tout. Finalement, notre PLUi, sa calibration en termes de taille de Ville, c'est combien ? Combien imagine-t-on d'habitants à Aubagne dans x années ? On a tout entendu, jusqu'à 100 000 habitants.

L'autre chose, c'est l'équivalent en logements. C'est un PLUi qui est calibré à combien de logements nouveaux par an sur une longue période ?

M. LEANDRE : Je vais répondre à toutes les interventions, je vais commencer par Madame FARDOUX. Bien sûr, j'étais à la commission...

M. le Maire : Monsieur LEANDRE, Monsieur GRANDJEAN voulait intervenir. Sinon, il va nous reprocher de ne pas lui donner la parole.

M. GRANDJEAN : Ne coupez pas la parole à Monsieur LEANDRE. Je souhaite intervenir après Monsieur LEANDRE. Je suis curieux d'entendre les réponses de Monsieur LEANDRE avant.

M. LEANDRE : Au besoin, je répondrai après à Monsieur GRANDJEAN avec plaisir. Madame FARDOUX, on était ensemble à la commission. Vous nous avez demandé davantage d'éclaircissements. On a noté le point avec Monsieur BONINO et les services, et je pense que l'on vous a fait passer les informations à la fois sous le format papier synthétique et également une clé numérique qui vous permet d'accéder à l'ensemble des documents qui sont juste à côté de nous et qui correspondent au PLUi. C'est vrai qu'entre le PLU et le PLUi, globalement, les maires ont décidé de ne pas faire de synthèse, mais on a pu vous proposer le sujet en répondant à votre attente.

Au niveau des logements sociaux, je voulais rappeler qu'Aubagne, début janvier, c'est 29 %. Tant mieux, on a 4 % d'avance. Mais ce n'est pas parce qu'on a 4 % d'avance – je l'ai déjà dit plein de fois depuis trois ans – qu'on ne continue pas à construire des logements sociaux sur Aubagne, on va poursuivre bien évidemment pour garder une tendance qui soit au-delà au moins de ces 25 %. Comptez sur nous !

Monsieur SALONE, vous avez évoqué la carrière. Effectivement, il y a une notion de zonage. J'ai pu rappeler tout à l'heure que des corrections matérielles ont été apportées. Je vous invite, Monsieur SALONE, à relire la page 81 du rapport d'enquête. Cela s'appelle « mémoire de réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique ». C'est en page 81. Que nous dit la Métropole ? Parce que vous nous disiez que la Métropole n'est pas au courant, etc. La Métropole nous dit, concernant la carrière Borie, contrairement au zonage au PLU actuellement opposable qui n'interdit pas le projet de renaturation, « une adaptation du zonage du PLUi sera nécessaire pour la mise en œuvre du projet ». En fait, nous avons pris en compte l'avis de la Métropole pour effectivement mener à bien ce projet.

Je rejoins ce qu'a pu dire Madame MELIN. Effectivement, je fais d'une pierre deux coups, je réponds sur ce point à Madame MELIN ou aux autres. On produit des déchets. On ne va pas faire le débat de ce que l'on fait au quotidien. Monsieur MITTERRAND disait « le monopole du cœur ». Vous n'avez pas le monopole non plus de l'écologie. Pour nous aussi, c'est important, tous les jours, on fait attention à l'eau, d'utiliser drastiquement l'eau, de faire du tri sélectif. Pour nous aussi, c'est important. Nous aussi, nous avons des enfants. On a envie qu'ils vivent dans un endroit comme Aubagne qui est fantastique et on ne souhaite pas le polluer. Maintenant, il est vrai que, quand on détruit des bâtiments, des maisons, etc., que fait-on des gravats ? Est-ce que vous préférez qu'on prenne des camions, qu'on les envoie en Espagne, qu'on consomme du gasoil et qu'on émette du CO₂ ? Non. Donc c'est aussi pour ça que la réglementation environnementale prévoit une meilleure modularité de la construction de façon à produire moins de déchets. L'Etat nous impose certaines choses parfois qui ne sont pas faciles à mettre en œuvre. En tout cas, sur ce point-là, on a pris en compte cette notion de déchets. Vous n'êtes pas d'accord, nous l'entendons, nous le respectons. Maintenant, nous trouvons que cela a du sens. Dans l'AJJ, on vous a présenté un avant, un après.

C'est sûr que, quand on parle de 450 000 tonnes de gravats, cela ne fait pas rêver. Maintenant, quand on voit la photo, une fois que les camions ont fait leur métier, on a une plaine verte qui est plutôt sympathique. Voilà ce que j'ai à dire sur la carrière Borie. Je vous ai répondu, Monsieur SALONE.

Monsieur LATZ, on est plutôt sur un sujet d'agriculture. L'agriculture, je vous confirme, et c'était aussi bien communiqué, que c'est aussi important pour nous. On a eu le plaisir d'installer de nouveaux agriculteurs sur le Camp de Lambert. Je pense que c'est une vraie réussite qui a été partagée. Vous l'avez voté en Conseil Municipal, ça fait l'unanimité. On souhaite, on espère pouvoir renouveler cette expérience qui est tout à fait positive et que, sur la commune, on ait des agriculteurs qui produisent des fruits, des légumes, des cultures maraîchères, des plantes, et qui élèvent des poules ou autre chose. C'est génial. Donc on souhaite effectivement encourager ces installations.

Vous nous avez parlé de Beaudinard, donc je vous invite à regarder les parcelles concernées. Il se trouve que ce sont des hangars, des constructions, etc. Vous nous dites très régulièrement : ce sont des terres irriguées, c'est dommage, ce n'est vraiment pas bien, vous sacrifiez la nature, etc. Regardez, s'il vous plaît, Monsieur LATZ ou d'autres, quelles sont ces parcelles. Ce ne sont pas des belles parcelles où on va faire pousser du blé ou du maïs ou autre chose. Non, ce sont des cours intérieures, ce sont des jardins, ce sont des maisons, ce sont des bâtiments. Franchement, ce n'est pas là-dessus qu'on va faire pousser des plantes. Vraiment, je vous invite à regarder la qualité agraire de ces parcelles.

Les zones naturelles ont effectivement été réduites. Pourquoi ont-elles été réduites ? C'est un changement de zonage. Donc là, on est vraiment dans les normes. Je vais quand même partager avec vous ce qui change. Auparavant, les autoroutes étaient à part. Désormais, c'est bizarre, mais c'est comme ça, dans le cadre du PLUi, elles sont intégrées dans les zones naturelles. Effectivement l'autoroute qui va vers La Ciotat, je ne vais pas trop rentrer dans le détail, des infrastructures de mobilité pour 143 hectares, etc. Concrètement, ce sont des changements de zonage qui font que les zones naturelles sont restreintes. Globalement, quand je vous dis que l'on va réduire les zones à urbaniser, évidemment, ce n'est pas pour aller prendre sur les zones naturelles et pour faire des maisons et des appartements. Ce n'est pas du tout l'objet. C'est simplement un changement de nomenclature.

Monsieur PERRIN-TOININ, vous avez tout à fait raison d'indiquer qu'aujourd'hui, pour tout ce qui est construction, on rentre dans quelque chose qui est compliqué. Pourquoi ? Parce que le prix des matières premières augmente. Quand les promoteurs ont un programme ou un projet, ils y réfléchissent. Et ils ont déjà réfléchi il y a déjà plusieurs mois, voire plusieurs années, et ils nous proposent des projets sur la commune. C'est un modèle économique en disant : je veux construire tel habitat, est-ce que cela vous convient ? Et c'est discuté avec nous, les élus, et les services. Il se trouve que le prix des matières premières a augmenté. Ce qui change également, ce sont les taux financiers. Tout le monde le sait, les taux financiers ont pris 2 % rien qu'en 2023. C'est énorme. C'est un vrai sujet. Également, les banques ont des conditions d'accès aux crédits qui sont plus drastiques. Tout cela fait effectivement quelque chose d'assez compliqué.

La volonté sur Aubagne n'est pas de rajouter encore de la problématique. On a quand même certaines communes, que ce soit sur le 13 ou ailleurs en France, qui ne jouent pas trop le jeu. On est en train de discuter depuis à peu près une heure ou une heure et demie. On prend le temps qu'il faut. C'est un sujet qui peut être épidermique, etc. Quelle est

la volonté ? C'est de garder l'âme de notre Ville et c'est quand même de tenir compte du fait que la population se développe. On est sur une tendance de développement de 0,4 %. Cela correspond à quoi ? Début 2019, le dernier rapport Insee, Aubagne compte 48 500 habitants. Cela fait à peu près 200 personnes en plus par an. Pour répondre à mon collègue Monsieur LEVISSE, on a à peu près cette moyenne-là.

En termes de logement, j'entendais également ce que vous disiez, Monsieur PERRIN-TOININ. Effectivement, en 2021, ça a été une année exceptionnelle en termes de signature au niveau des potentielles probables constructions. Maintenant, quand on prend la moyenne de 2014 jusqu'à aujourd'hui, on est sur une moyenne d'à peu près 200 logements par an. Je vous donne le chiffre au PLH précédent qui était de 275 logements. Quand on fait le ratio 275/200, on est à peu près à -30. Donc quand même, quand vous nous dites « vous bétonnez, vous ne pensez qu'à construire, etc. », on est -30 par rapport à cette moyenne qui est plutôt pas mal par rapport aux autres communes. Pourquoi 2021 ? On a vécu le Covid. Donc il y a eu du rattrapage. Cela a été compliqué. La France était à l'arrêt, on devait rester à la maison. Cela a complètement freiné les constructions, les projets. Il est vrai, vous avez raison, Monsieur PERRIN-TOININ, que l'année 2021 a été une année exceptionnelle. C'est un fait. Maintenant, quand on lisse les choses par rapport à ce que je vous disais, la promotion immobilière ou la construction d'une maison individuelle prend plus de temps qu'avant, et c'est vrai que cela peut engendrer certaines années. *A contrario*, vous n'avez pas cité 2022. 2022, c'est à peu près 120 logements. Donc ça vient vraiment écraser complètement ce qui s'est passé en 2021. Donc on est sur cette tendance qui est raisonnable, et dans le souhait de construire un programme résidentiel équilibré qui se destine à tout le monde. Voilà ma réponse, Monsieur PERRIN-TOININ.

Monsieur André LEVISSE a répondu pour la partie économie.

Le Pin Vert, oui, bien sûr que nous avons prévu des aménagements pour ne pas mettre les Aubagnais tous les matins dans la galère, de faire des bouchons. En tant qu'élus et habitants aussi, on a d'autres aspirations. On a envie, le matin, de se lever et de se dire : c'est chouette, on va passer une bonne journée ! Là, vous nous parlez pas mal d'anticipation. On a travaillé depuis des mois et des années justement avec tous les services pour anticiper et notamment sur la mobilité. Je rappelle à nouveau que l'on a cette chance sur la commune d'avoir un bus à haut niveau de service. On a cette chance d'avoir un Val'Tram. On a cette chance également d'avoir la confiance du Département, de la Métropole. Et le carrefour qui est à proximité du Pin Vert va être réaménagé de façon à ce que les personnes qui vont aller travailler sur Marseille ou sur Aix-en-Provence, en voiture, ça soit fluide, qu'elles puissent descendre tout ce qui est Chemin du Grand Pin Vert, jusqu'aux Solans, etc. Aujourd'hui, on est tous sur le terrain, vous aussi probablement, on écoute les Aubagnais, et on ne veut pas rajouter de la complexité. Donc ça, on l'a bien en tête, on l'a bien anticipé dans le cadre du développement.

J'ai parlé du Val'Tram. Notamment à proximité du Pin Vert, il y aura un arrêt. Ça tombe bien. Ce n'est pas un hasard qu'on veuille développer ce quartier parce qu'il y aura une offre de mobilité très large. Qu'est-ce que l'urbanisation ? C'est se dire qu'on construit et, à côté, est-ce que les enfants vont avoir une école ? Est-ce qu'ils vont pouvoir se déplacer sans passer des heures dans leur voiture ? Nous, ce qu'on souhaite, c'est qu'ils prennent plutôt le bus, plutôt le Val'Tram, plutôt la bicyclette, parce qu'il y aura des pistes cyclables plus nombreuses, plutôt le TER aussi pour aller, pourquoi pas, sur Marseille. Et quand ils vont aller

sur Aix, ils vont prendre leur voiture jusqu'au jour où il y aura quelque chose jusqu'à Aix-en-Provence en termes de mobilité.

Madame MELIN, vous avez parlé de commerces – j'en parlerai tout à l'heure. C'est ma prochaine délibération. On fait ce que l'on peut. On est une Ville moyenne. Ce n'est pas facile. On le voit tous les jours aux informations. On se bagarre. C'est vrai que c'est un défi quotidien auquel nos commerces de proximité répondent le mieux possible. C'est pour cela qu'il y a plusieurs choses que l'on va continuer à préempter quand on pourra, parce que l'on a aussi une latitude financière qui est ce qu'elle est. Pour des commerces stratégiques comme peut l'être la Maison de Fabiana, on a tout à fait conscience qu'il manque des commerces en Ville. On n'a pas de parfumerie, on n'a pas de boutique pour homme, etc. Donc nous, ce qu'on veut, c'est que nous, Aubagnais ou les touristes, quand il y a quelqu'un qui vient à Aubagne, il puisse tout avoir. On va développer l'ancienne usine de dragée, on va faire le Bras d'Or. Et ce qu'on veut, Monsieur le Maire l'a déjà dit, ou mes collègues, c'est que quand les personnes vont travailler, vont pouvoir sortir, vont pouvoir aller au restaurant, faire un peu les boutiques, que ça soit sympa et qu'on n'ait pas à prendre sa voiture, faire des kilomètres et y passer des heures. Je pense que c'est plus sympa de se balader dans la commune, de passer du bon temps et d'avoir tout sous la main. C'est vraiment notre aspiration. Je vous le confirme, Madame MELIN. Voilà ce que l'on met en œuvre.

On a parlé de la Carrière Borie.

L'anticipation. On essaie d'anticiper et que tous les développements économiques soient complémentaires. On communique le mieux possible aussi sur tous les médias dès qu'il y a un nouveau commerce qui arrive, une entreprise qui est en succès, sur tous les événements. On a cette chance, notamment sur l'été en ce moment, mais tout au long de l'année, qu'il y ait des événements. Et votre participation, vos sourires ne pourront que renforcer notre attractivité.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues, en termes de réponses.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE pour ce tour vraiment très exhaustif. Vous avez, je crois, répondu à toutes les questions. Peut-être que Madame FARDOUX veut rajouter quelque chose, Monsieur GRANDJEAN aussi.

Mme FARDOUX : Monsieur LEANDRE, je n'ai aucun doute sur le fait que vous croyiez à ce que vous nous racontez, et vous le dites de façon extrêmement sympathique. Et comme on passe notre temps à se plaindre de la façon dont la majorité nous parle, je tiens quand même à saluer la façon dont vous répondez à nos questions. Je vous remercie beaucoup.

Ceci étant, j'ai posé des questions précises, j'ai donné des éléments précis, et vous me répondez avec des volontés, avec votre enthousiasme d' élu qui effectivement voudrait une Ville où il n'y ait pas trop d'embouteillages, une Ville où il fasse bon vivre, une Ville où il règne un esprit de village. Mais ce n'est pas la réalité de ce qui est écrit dans ce PLUi. C'est le problème. J'aimerais bien vous croire. J'aimerais bien me laisser embarquer dans une belle histoire. Le problème, c'est que les textes, c'est que les tableaux, c'est que les chiffres qui nous sont communiqués et qui engagent notre Ville pour les prochaines années disent le contraire.

Vous m'avez mal comprise. Les 600 permis de construire qui correspondent à encore plus de logements, ce n'était pas 2021. Ce n'était pas la sortie du Covid. C'était 2022. Vous êtes obligé de lisser pour arriver à quelque chose d'à peu près raisonnable. Vous nous dites 200 logements quand on lisse en moyenne depuis 2014, vous êtes obligé de remonter dix ans en arrière pour arriver à un chiffre qui ne fait pas trop peur, parce qu'actuellement vous vous êtes lancés dans une course effrénée. Ce n'était pas le cas depuis l'arrivée de la droite au pouvoir à Aubagne. Le premier mandat a été relativement calme sur ce point. C'est vraiment récent, cette envolée, mais c'est fulgurant. Il y en a partout. 600 permis de construire en 2022. Je répète, si l'on continue comme cela, ce sont 100 000 habitants dans vingt ans. Ce sont les chiffres. Je ne le souhaite pas. Vous ne le souhaitez pas. C'est pour ça qu'il faut voter contre ce PLUi. Mais c'est dommage, c'est la Métropole qui a la main.

Sur la Carrière Borie, je veux bien que la Carrière Borie rentre dans le cadre de l'écologie positive, en évitant des trajets longs vers des décharges lointaines. C'est aussi une belle histoire. Mais la réalité est que les habitants qui se sont mobilisés ne se sont pas mobilisés dans une démarche égoïste qui disait « on ne veut pas de carrière ici parce que c'est chez nous, on veut qu'elle soit ailleurs, très loin ». Les habitants ont non seulement travaillé sur leur quartier, mais ils ont réfléchi à des alternatives. Ils ont beaucoup travaillé. Et moi, je suis admirative de ce combat qui est porté depuis des mois par des gens qui ne sont pas dans une démarche qui est simplement de dire qu'il faut que les déchets aillent ailleurs, qui est de dire il faut préserver ce site, et nous sommes prêts à participer la réflexion sur une solution. Les avez-vous écoutés ? Pas du tout ! Il n'y a pas de débat réel avec la population, c'est insupportable.

Après, sur le caractère juridique de la Métropole, dans le dossier d'enquête publique, il apparaît que la Métropole a dit qu'on ne pourrait pas faire la carrière Borie si elle restait classée NS. On prend cela comme une demande, mais pas du tout. Ce n'est pas comme cela que ça marche. La Métropole ne peut pas faire une demande dans le dossier de rapport d'enquête en réponse à une question qui est posée par les rapporteurs, ça ne marche pas comme ça. Ça n'a aucun fondement juridique. Vous êtes censé faire ce que les personnes publiques associées vous demandent, ce que les rapporteurs vous demandent. Vous pouvez aller au-delà, mais vous ne pouvez pas faire autre chose que ce qu'ils vous demandent.

Quant aux parcelles de Beaudinard, relisez le rapport d'enquête publique. Il est marqué que ça ne correspond pas votre histoire avec cette histoire de « ce sont des petits bouts, de toute façon, il n'y a pas d'agriculteur dessus. » Évidemment qu'il n'y a pas d'agriculteur dessus, parce que les propriétaires attendent que cela devienne constructible pour vendre plus cher. Et moi, je n'en veux pas aux individus. Véritablement, personne n'en veut aux individus. Parce que quand on a un bien et que ce bien voit sa valeur multipliée par 30 par le fait qu'il devienne constructible, quand il y a les promoteurs qui font la queue devant la porte, personne ne peut résister. Pas les gens de chez nous, pas les gens de chez vous, personne ne peut résister. C'est à ça que servent les institutions, ça sert à définir le bien commun. Et nous, nous pensons que le bien commun, c'est d'utiliser des terres fertiles et irriguées ou de réutiliser des terres fertiles et irriguées, de contraindre peut-être, mais d'accompagner et de faire en sorte que, pour le bien commun, ces terres reviennent à leur usage agricole.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : Au risque de faire un peu décousu, je voudrais rebondir sur ce qui a pu être dit. On veut plus ou moins de constructions. C'était la question de Monsieur LEVISSE. On veut mieux répondre aux besoins de ce territoire sans attaquer l'avenir, en préservant la nature. Comment est-ce que l'on répond mieux aux besoins du territoire ? 29 % de logements sociaux, c'est 4 % de plus que ce qu'on devrait faire. 70 % de la population est éligible aux logements sociaux. Cela ne veut pas dire qu'il faut 70 % de logements sociaux, mais cela ne veut pas dire non plus qu'il faut être au minimum obligé par la loi.

Il y a, sur Aubagne, 6 000 dossiers en attente. On ne peut pas dire avec 29% de logements sociaux à Aubagne, que l'on est 4 % au-dessus, on est 6 000 dossiers en dessous. Il y a des gens qui attendent ces logements, et Yves PERRIN-TOININ l'a très bien expliqué tout à l'heure.

Sur la question des terres fertiles et de l'autorisation qui pourrait être donnée de passer de zones agricoles à zones constructibles parce que finalement ça a été construit autour, il ne reste pas grand-chose. Du blé et du maïs, à Aubagne, historiquement, il en est peu poussé. C'est une tradition maraîchère, c'est une tradition de petites exploitations agricoles. Et à Beaudinard, il y a nombre de terrains non cultivés qui mériteraient de l'être. Il y a nombre de terrains qui passent en zone constructible, qui mériteraient de rester en zone agricole et qui le resteront parce que la loi le prévoit.

En termes de logement, oui, bien sûr, il faut créer des logements. La question de 200 logements par an liée d'une part à l'augmentation de la population souhaitée (0,4 %), ça a été répété, mais aussi au principe de décohabitation qui fait que, dans les logements, de par le vieillissement de la population, de par les nombreuses familles qui éclatent, il y a besoin de plus de logements pour un nombre égal de population. Donc oui, il faut créer des logements, quoique sur Aubagne, il n'y a pas que 6 000 dossiers de logements sociaux en attente. Il y a aussi 600 logements vacants. C'est la Fondation Abbé Pierre qui le dit. C'est un inventaire qui a été fait. Il y a 600 logements vacants. Il y a des terres fertiles, non cultivées. Et que fait-on ? Où est la volonté publique ? Où est la prescription ? Alors, on nous dira bien sûr, l'écologie positive, ce n'est pas l'écologie qui oblige pour les terres fertiles. Peut-être qu'on nous dira que le social positif, ce n'est pas le social qui oblige pour les gens qui ont des logements vacants et qui se refusent à les mettre à disposition de ceux qui en ont besoin.

Nous pensons qu'il faut répondre aux besoins de la population. C'est urgent. Ces besoins sont croissants. On en a besoin, de même qu'on a besoin – on n'en parle pas – d'un centre d'hébergement d'urgence – ce n'est pas prévu dans ce document d'urbanisme. Pourtant, il y en a besoin. On ne peut pas se contenter d'ouvrir le gymnase quand la température est descendue en dessous de -5 ou -10 degrés l'hiver. Il y a des gens qui vivent dehors, et ce n'est pas normal. Il y a des gens qui subissent des accidents de la vie très violents souvent et qu'il faut pouvoir accueillir, accompagner, sans les externaliser vers des centres d'accueil à Marseille.

En parlant d'externalisation, la question des déchets du BTP qu'il faudrait stocker sur notre territoire, les écologistes disent on stocke les déchets, on traite les déchets, on recycle les déchets sur les territoires où ils sont produits. Mais il y a des solutions sur le territoire, et le travail du collectif Borie l'a montré très vite, et c'est même lors d'une réunion en mairie avec Monsieur BRONZO, que Monsieur BRONZO lui-même a dit qu'il y a des solutions dans des carrières qui sont, une, à Marseille, une, à Cassis. Donc les solutions existent. Les solutions à très moyen terme vont se développer puisque la carrière de

l'Escargot va stopper tout ou partie de son activité. Donc il n'y a absolument pas besoin, si ce n'est pour satisfaire des intérêts qui ne sont pas ceux de la commune, encore moins ceux des riverains du quartier où les camions vont passer, de créer une décharge dans un quartier résidentiel obligeant des milliers de camions à passer en zone très naturelle.

En parlant de zone naturelle, c'est quoi cette histoire de passer une zone naturelle en zone de décharge ? C'est nouveau. Même quand on a besoin de faire une décharge, on ne la crée pas en zone naturelle. La zone naturelle, c'est une zone pour protéger la nature. C'est l'écologie positive, ça, Monsieur le Maire ?

Ensuite, je fais un petit clin d'œil : les camions aujourd'hui qui transportent des déchets du BTP de notre territoire ne passent pas par l'Espagne. Ce n'est pas prévu. Un autre petit clin d'œil de l'autre côté : quand il pleut sur les Alpes, le lac de Serre-Ponçon n'est jamais monté de trois mètres en une heure. Ce n'est jamais arrivé, ce n'est pas possible. Et les réserves des lacs d'altitude ne sont pas du tout saturées. Ils arrivent à peine à leur cote normale pour l'époque. Donc, ne créons pas des inquiétudes là où il n'y en a pas, et inquiétons-nous de ce qui existe : le fait qu'on manque d'agriculteurs sur notre territoire, le fait qu'on manque de logements sur notre territoire.

Vous avez parlé de la mobilité et de construire autour des axes. Nous portons cela puisqu'il y a le Val'Tram qui va faire des tours et des retours dans le centre-Ville. Il y a quand même la question de la densification du centre-Ville qui ne peut pas être passée sous silence. La question de comment on fait pour que les 300 logements sur les 600 qui sont vacants en centre-Ville deviennent habités ne peut pas être passée sous silence. Or le document la passe sous silence. Le PLUi doit répondre aux besoins, le besoin notamment pour les jeunes par exemple qui sont en fac à Aix de se déplacer d'Aubagne à Aix-en-Provence en transports en commun, le Val'Tram rend la chose impossible, définitivement impossible, si on veut bien croire que, définitivement, c'est dans les 50 ans qui viennent. Ce n'est pas possible. C'est incompatible avec les choix qui ont été faits. C'était compatible avec le choix qui avait été fait du train-tram sur la voie historique de Valdonne qui rentrait en gare d'Aubagne, mais c'est incompatible avec les choix d'électrification de matériel et de trajet qui ont été faits depuis 2014 et qui se traduisent sous le vocable de Val'Tram. C'est impossible. Tous les techniciens vous le diront.

Et puis pour terminer mon propos, je voudrais partager ici un message qui n'est pas le mien. Je veux le partager avec chacun des élus de la majorité qui s'apprêtent à voter favorablement à ce PLUi, parce que c'est une délibération qui n'est pas la même que celle qu'on prend d'habitude. C'est de très loin en matière d'urbanisme la délibération la plus importante qu'on ait dû apporter durant ce mandat et qu'on aura à apporter durant ce mandat, quoiqu'elle reviendra dans cet hémicycle, elle reviendra parce qu'elle sera retoquée. J'en ai la conviction. Voici ce message pour vous, chacun des élus qui s'apprêtaient à voter favorablement. Ce message vous alerte sur un certain nombre de réserves et d'irrégularités. Elles portent principalement sur la consommation d'espaces et la réponse aux besoins de construction de logements sur la Ville centre, celle d'Aubagne, sur la prévention des risques, on en a peu parlé ce soir, sur la protection des espaces agricoles, sur la préservation de l'environnement et des paysages. Ces réserves portent également sur les choix d'aménagement de certains secteurs, dont les représentants sont ici dans la salle et se sont exprimés tout à l'heure. Ce message, ce n'est pas celui du collectif de la Carrière Borie, ce n'est pas celui du collectif de la Louve, ce n'est pas celui du collectif des Solans. Ce message, c'est un message adressé à Madame VASSAL, Présidente de la Métropole, donc responsable

de ce projet. Ce message écrit par le Préfet lui-même au mois de septembre 2022. On pourrait dire que depuis de l'eau a coulé sous les ponts. Non, le projet n'a pas été modifié. Il a été soumis à l'enquête publique en l'état. On l'a dit à plusieurs reprises, les corrections apportées après le débat de l'enquête publique sont plutôt des corrections qui aggravent les déséquilibres et les alertes qui sont donnés par Monsieur le Préfet. Plutôt que des corrections, qu'il limite ses alertes.

Pour toutes ces raisons, évidemment, nous voterons également contre ce projet.

M. le Maire : Merci. Monsieur LEANDRE, je vous ai vu trépigner quand Madame FARDOUX et Monsieur GRANDJEAN sont intervenus. Peut-être que vous avez des compléments d'information à leur apporter.

M. LEANDRE : Merci, Monsieur le Maire. J'ai déjà effectivement pas mal parlé et répondu. Je voulais compléter dans le détail, en termes de consommation d'espaces, dire que l'enquête publique, on a vraiment écouté les Aubagnais et les Aubagnaises. Je vais vous prendre quelques exemples. Camp Major, il était prévu plus de 13 hectares en termes d'aménagement. In fine, il y aura un peu plus de 8 hectares. On a donc baissé de 4,2. Sur le Pin Vert, une baisse de 8 hectares. Donc ce sont des exemples. Je n'habite pas loin de la Louve, ça a été bien réduit puisqu'au départ, c'était à peu près 15 hectares et, à la fin, c'est 3,5 hectares. Vous disiez tout à l'heure la Louve, etc. Il n'empêche que, là, on va vraiment développer tout ce qui est intergénérationnel, le projet de la Louve qui n'est pas encore finalisé. Là, on est vraiment sur un temps qui est long. En tout cas, ce PLUi permettra à l'association de nous présenter un projet et nous également, on pourra le compléter avec tout ce qui est intergénérationnel. Selon les endroits dans la commune où on trouve effectivement que ça a du sens et cela a été présenté au sein du PLUi, nous avons essayé que ce soit complémentaire, de tenir compte des avis. Quand il y avait trop de densification, on en a tenu compte, je l'ai dit auparavant ô combien cela a été réduit. À mes yeux, ce sera mon mot de conclusion et j'entends, Monsieur GRANDJEAN, la gravité de votre ton solennel, il est fort probable que ce vote ce soir soit l'un de nos votes les plus importants, en tout cas sur ma délégation urbanisme. Je pense sincèrement que c'est une posture qui est équilibrée. On a tenu compte des atouts du territoire. On s'est challengé, on a écouté et on permet à nos familles, à nos proches – il n'y a pas toujours un sujet mercantile. Oui, bien sûr, il peut y avoir des bascules, etc. Mais sachez en tout cas qu'avec les services, les personnes que j'ai pu recevoir ou d'autres, il y avait cette volonté-là, quelle que soit la couleur politique, des personnes qui aiment d'autres personnes, notamment de leur famille, qu'elles puissent habiter pas loin et ne pas aller à des dizaines de kilomètres, voire encore plus.

Aubagne aujourd'hui est attractive. J'entends au niveau social ce que vous dites. Il est vrai que des personnes peuvent se dire que cela coûte x centaines de milliers d'euros et c'est complètement inaccessible. Mais en même temps, on a encore une commune aujourd'hui abordable et qui permet aux Aubagnais et à leurs proches de mener à bien leur projet. Je trouve que cela conforte notre volonté. Nous avons été élus sur un programme il y a maintenant trois ans dans quelques jours, je me retrouve, je porte ce projet-là et je suis à l'aise ce soir auprès de vous, face à vous, de vous dire que je pense que c'est un bon projet équilibré qui va dans le sens de ce que l'on souhaite et pour notre bien ainsi que celui de nos enfants. Ce sera ma conclusion. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur LEANDRE. Vous avez parfaitement répondu. Il me revient de conclure ce débat sur le PLUi. Monsieur LEANDRE, je pense que vous avez tout dit et tout bien dit dans vos conclusions.

Je voudrais dire qu'un PLUi, cela a été dit par les élus, c'est quelque chose de compliqué. Je peux concevoir que, Madame FARDOUX, vous ayez du mal à le faire. J'ai été dans l'opposition moi aussi entre 2008 et 2014, c'était très compliqué. Quand on n'a pas le temps, quand on n'a pas les services à côté de soi, c'est très compliqué parfois de rentrer, que ce soit sur des éléments d'urbanisme ou sur des éléments financiers. Dans l'équipe qui était autour de moi, on avait trouvé des professionnels qui nous aidaient sur le sujet et on arrivait quand même à avoir un certain nombre d'éléments et on arrivait à prendre position par rapport aux données qui étaient celles qui nous étaient présentées en Conseil Municipal. Mais je reconnais que c'est compliqué. Un SCoT, c'est compliqué. Un SRADDET, c'est compliqué. Un PLUi, c'est compliqué. Tout cela est très compliqué.

Par contre, quand vous dites que les chiffres sont faux, quand vous nous dites que les chiffres qui sont présentés par Monsieur LEANDRE ne sont pas les bons, permettez-moi de vous dire que vous allez trop loin, parce que ces chiffres-là, faites-les décortiquer par les professionnels, faites-les analyser, vous avez suffisamment d'amis spécialistes, j'en suis sûr, peut-être pas dans le temps qui vous est imparti aujourd'hui, mais vous avez, si vous le souhaitez, les éléments qui vous permettent de mesurer combien tout ce qui a été dit, tout ce qui a été présenté en termes de chiffres par Monsieur LEANDRE est juste. Et au-delà des chiffres, ce sont les tendances qui sont proposées. Quand Monsieur LEANDRE vous dit que nos prédécesseurs avaient un PLH (un Plan Local de l'Habitat) qui dessinait 275 logements par an et que nous n'avons réalisé que 200, heureusement qu'il faut le lisser sur le temps, parce que si on ne le lisse pas sur le temps cela ne veut rien dire. Une année, il peut y en avoir 100 et 100 cette année, c'est parfait. Au contraire, il faut avoir une perspective et se poser dans le temps pour voir tout cela. Et quand Monsieur LEANDRE vous dit que ce n'est pas 275 que nous avons faits, c'est 200, c'est 30 % de moins que ce qu'aurait fait la Municipalité précédente si elle avait continué. On ne peut pas dire qu'on a bétonné. On ne peut pas dire que l'on accentue. Au contraire. Par rapport aux orientations qui avaient été données par nos prédécesseurs, nous avons diminué, et les chiffres sont là. Les chiffres sont têtus. Personne ici ne peut dire que ces chiffres-là ne sont pas les bons chiffres.

Je sors du débat des chiffres parce qu'il a son intérêt, mais quand même, sur le plan juridique, vous nous faites un certain nombre de remarques. Vous avez raison, mais je crois que nous l'avons dit aussi clairement. Est-ce que le PLUi sera accepté ? La Métropole le votera le 29, et ensuite le Préfet a un droit de regard. Nous savons très bien que ce que nous avons proposé notamment sur un certain nombre de zones agricoles du côté de Beaudinard n'est pas conforme au SCoT. On le sait, nous l'avons dit. Mais nous avons dit aussi très clairement que nous savons que ce SCoT va être modifié, puisque le SCoT 2024 est en cours de constitution au niveau de la Métropole. Tout le monde sait ici que pour construire un SCoT, ce document supérieur au PLUi, et tout le monde sait qu'un document inférieur doit être conforme aux documents supérieurs, nous savons très bien que ce SCoT, qui sera demain un SCoT métropolitain et non plus un SCoT par territoire comme c'était le cas avant, permettra d'avoir cette notion de compensation, c'est-à-dire pour trouver mille mètres agricoles d'un côté contre mille mètres à urbaniser de l'autre et d'échanger les deux. Toutes les collectivités, tous les territoires de la Métropole ont cette règle-là. Seul le Pays d'Aubagne et de l'Étoile ne l'avait pas.

Je vous rappelle que le PLH du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a été voté en février 2014, c'est-à-dire un mois avant l'élection, et que le SCoT du Pays d'Aubagne a été voté en décembre 2013, c'est-à-dire quatre mois avant les élections. Donc nous faisons avec. Mais est-ce que nous mentons à la population ? Nous disons clairement quelles sont nos intentions, ce que l'on veut faire et comment on veut le faire. Et je crois que tout le monde ici aujourd'hui peut parfaitement comprendre que la position que nous prenons n'est pas une position qui sera jugée certainement par le Préfet ou les tribunaux sur ce cadre-là de la relation entre le PLUi et le SCoT comme étant conforme. Bien sûr que nous le savons, mais nous donnons nos intentions et nous disons la direction dans laquelle nous voulons aller.

Concernant les logements, j'ai un peu entendu tout et n'importe quoi dans ces discussions ou dans ces prises de parole. Quand je dis tout et n'importe quoi, c'est-à-dire que j'ai noté beaucoup d'incohérences. D'un côté, on nous dit qu'Aubagne se meurt et d'un côté, on nous dit qu'il y a 6 000 demandes de logement. D'un côté, on nous dit que ce n'est pas possible, et d'un côté, vous nous dites « vous avez tous les promoteurs qui sont à côté de vous et qui veulent entrer sur la Ville d'Aubagne ». Il y a une incohérence. Soit il n'y a pas de demande qui est faite parce que la Ville est dans une situation telle que personne ne veut venir. Mais vous dites vous-même, c'est vous qui lancez les chiffres, Monsieur GRANDJEAN, 6 000 attentes de logements, et sur ces 6 000 attentes de logements sociaux notamment, bon nombre ne sont pas des Aubagnais, les gens veulent venir sur Aubagne. Et comme par hasard, les demandes de promoteurs sont très présentes sur Aubagne. Croyez-moi, nous avons une réputation sur toute la Métropole d'être extrêmement exigeants avec les promoteurs et on ne se laisse pas faire.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, c'est une vérité. Si vous étiez un peu ouverts sur le reste de la Métropole, vous sauriez exactement ce qu'il se passe. Ce que je veux dire par là, c'est que cette notion d'incohérence qui est apparue dans les propos des uns et des autres, chez nous, cette vision est linéaire, elle est vraiment cohérente. On a parlé du parcours résidentiel. Je sais que ce mot vous agace, mais c'est la vérité. On sait très bien qu'il y a eu des blocages au niveau de cette Ville parce que le parcours résidentiel ne permettait pas d'avoir des types de logements qui permettent de progresser et d'avancer dans la vie.

Et à tous ceux qui voudraient nous dire mais d'arrêter de construire des logements et de ne plus rien faire, qu'est-ce qu'on fait pour un couple qui divorce et qui a besoin de deux T4. Ils étaient une famille de quatre dans un T4, ils divorcent. Il faut deux T4 pour que le papa puisse recevoir les enfants ou que la maman puisse recevoir les enfants. Ce sont des données sociologiques. Ce sont des données sociétales que l'on ne peut pas, quand on est responsable comme nous le sommes nous, ne pas prendre en considération.

Monsieur LEANDRE l'a parfaitement dit, c'est un sujet qui est difficile, c'est un sujet de cohérence, c'est un sujet sur lequel nous voulons et allons apaiser la Ville. Monsieur LEANDRE l'a dit aussi, on n'a pas commencé à faire l'inverse de ce qu'il fallait faire. On a commencé à parler mobilité, puis ensuite ouvrir autour des mobilités. Demain le Val'Tram, après-demain le BHNS. Ce sont vraiment des éléments de constitution et d'aménagement du territoire qui nous permettent de nous positionner et vraiment d'envisager l'avenir avec une grande fermeté.

Monsieur GRANDJEAN, juste pour votre information, le moyen de transport entre Aubagne et Aix, vous le savez très bien, passera par la gare Saint-Charles, qui sera donc avec

des nouveaux quais transversaux qui permettront de faire Aubagne, Marseille, Aix. C'est comme cela que cela va se passer. Mais je pense que vous le savez et que vos amis marseillais, bien évidemment, n'ont pas dû vous le rapporter aussitôt.

Concernant le reste des logements vacants, j'ai entendu parler effectivement de personnes en très grande difficulté. 600 logements vacants. Oui, mais nous avons ici un élu qui s'appelle Monsieur CHAMLA, qui travaille sur des dispositifs qui sont là pour nous amener petit à petit dans une nouvelle façon de travailler la Ville. Le dispositif LHI qui a été voté au précédent Conseil Municipal, le dispositif Permis de Louer qui lui aussi a été voté au dernier Conseil Municipal qui va être mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet de cette année. Autant de dispositifs qui nous permettent d'avoir une vision et un audit sur ce qui se passe, notamment sur le centre ancien, et qui nous permettront à moyen terme de travailler sur ce que l'on appelle une OPAH-RU, c'est-à-dire une opération programmée au niveau de l'habitat.

C'est cela la véritable lecture qu'il faut avoir sur le PLUi aujourd'hui, c'est-à-dire une équipe responsable, une équipe qui connaît son sujet et qui veut amener effectivement nos Aubagnaises et nos Aubagnais non pas comme vous le dites, Madame FARDOUX, à 100 000 habitants. Vous essayez de faire peur, mais cela vous regarde. Bien sûr que vous avez peur, mais vous confondez avoir peur et avoir mal. Vous avez peur, mais est-ce que quelqu'un a mal, ici ? Non, personne n'a mal parce que la vision que nous avons de la Ville d'Aubagne n'est pas une Ville de 100 000 habitants, Madame FARDOUX. Bien sûr, nous sommes à plus de 48 000 aujourd'hui. Très certainement que, dans les années à venir, on flirtera avec le chiffre des 50 000, mais nous voulons garder une Ville avec une âme de village, je l'ai toujours dit, nous l'avons toujours répété, une Ville qui soit une Ville attractive bien sûr, une Ville moderne, une Ville avec ses traditions. C'est cela notre vision aujourd'hui qui se traduit dans le cadre du PLUi.

Et puis, puisqu'on est sur les logements sociaux, Monsieur GRANDJEAN, nous donnons trois fois plus que la Ville de Marseille dans le cadre des logements sociaux. Vous le savez, puisque vous êtes élu au niveau du CCAS, et je ne cesse de le répéter. C'est une Ville qui prend une dimension humaine et cette dimension humaine, même si c'est difficile de le voir, est complètement intégrée au niveau de notre PLU.

Oui, Mesdames et Messieurs, la Métropole va voter le 29 juin. Nous verrons bien comment cela va voter. Nous pensons que le PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile sera voté. Bien sûr, derrière, le Préfet nous fera un certain nombre de remarques. Nous nous y attendons. Pour autant, l'esprit du PLUi sera certainement voté et nous pourrons engager sur Aubagne une nouvelle page de son histoire. Voilà ce qui nous attend aujourd'hui. Et vous avez raison, Monsieur LEANDRE, de souligner ce moment un peu solennel qui touche l'ensemble des familles aubagnaises. Ce moment solennel qui consiste à voter un projet, un plan d'aménagement global pour notre commune et qui va bien sûr toucher les dix ans ou vingt ans à venir.

Mesdames et Messieurs, il me reste à vous remercier pour la qualité des échanges qui ont eu lieu lors de cette délibération. Je vous propose de voter ce PLUi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Le reste du Conseil Municipal vote cette délibération. Merci, Monsieur LEANDRE. Vous avez remercié les services de la Ville, je le fais à mon tour et remercie les services de la Métropole qui ont également beaucoup travaillé sur ce sujet.

La délibération n° **05-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et MELIN (2).

06-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation du Cahier des Charges de rétrocession du Local sis 8 Cours Barthélémy.

M. LEANDRE : Délibération numéro 6 qui concerne l’approbation du cahier des charges de rétrocession du local commercial situé 8 Cours Barthélémy, anciennement Maison de Fabiana.

Lors de la séance du 22 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d’instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l’artisanat de proximité en donnant délégation au Maire pour exercer le droit de préemption commerciale.

La Commune, comme on a pu le faire auparavant, depuis quelques années, au travers d’une politique volontariste, porte une attention particulière au développement commercial du Cours Barthélémy. Ainsi, elle a fait l’acquisition, en usant de son droit de préemption du bail commercial situé 8 Cours Barthélémy, afin d’assurer une offre commerciale diversifiée – j’en parlais tout à l’heure. Donc une offre qui viendra en complément et qui est spécifiée dans le cahier des charges.

Cette délibération a pour objet de définir les conditions de rétrocession du bail commercial situé 8 Cours Barthélémy afin de garantir le respect de la diversité commerciale et artisanale sur le périmètre de sauvegarde mis en place. Les plis peuvent être adressés en mairie jusqu’à fin juillet dans le cadre des futures propositions. Ce projet de délibération a fait l’objet d’un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Tout a été dit dans la délibération précédente. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

La délibération n° **06-260623** est adoptée à l’UNANIMITE ; Abstention de Mme MELIN (2).

07-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d’une convention de servitude ENEDIS Parcelles :
DE 0164 - 0236 - 0238 - 0240 - 0342 - 0922 Camp de Lambert
Fenestrelle ouest.

M. LEANDRE : Nous allons aborder trois délibérations qui sont sur des conventions de servitude avec Enedis, chose que nous avons déjà vue régulièrement. Ces travaux entrent dans le cadre de l’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation du réseau électrique de distribution sur la commune.

La première, numéro 7, concerne les parcelles DE 0164 – 0236 – 0238 – 0240 – 0342 et 0922 situées Camp de Lambert Fenestrelle ouest.

Cette délibération a pour objet, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d’une canalisation souterraine sur une longueur d’environ 197 mètres sous les parcelles que je viens de citer. Les travaux sont liés au raccordement d’une station de

pompage agricole – j'en parlais tout à l'heure – sur Camp de Lambert pour les cinq agriculteurs récemment installés sur le domaine communal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix cette première délibération (7). Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **07-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

08-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de servitude ENEDIS Parcelle :
AC 0349 lieu-dit allée des Verriers à Aubagne.

M. LEANDRE : La délibération numéro 8 concerne la servitude Enedis sous la parcelle AC 0349 lieu-dit allée des Verriers.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur d'environ 50 mètres sous la parcelle AC 0349 lieu-dit 40 allée des Verriers.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Je vais mettre aux voix cette délibération 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **08-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

09-260623 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de servitude ENEDIS Parcelle :
BS 0435 - 0656 lieu-dit Charrel Sud 60 Traverse de la Perussonne.

M. LEANDRE : La délibération 9 concerne les parcelles BS 0435 – 0656 lieu-dit Charrel Sud 60 Traverse de la Perussonne.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d'une canalisation souterraine d'une longueur d'environ cinq mètres sous les parcelles BS 0435 et 0656 au 60 Traverse de la Perussonne, lieu-dit le Charrel Sud.

Ce projet de délibération a fait l'objet également d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **09-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

10-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise
d'ouvrage entre L'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation

des travaux de réaménagement des berges de l'Huveaune, secteur Centre-Ville/Equipements sportifs.

M. ROUSSET : Cette délibération a pour objet l'approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre l'EPAGE HuCA et la Ville d'Aubagne pour la réalisation des travaux de réaménagement des berges de de l'Huveaune entre le secteur centre-Ville et les équipements sportifs.

L'EPAGE HuCA engage, dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, une première tranche de travaux de réduction de la vulnérabilité, de la sécurisation et de la valorisation des berges de l'Huveaune entre l'Espace des Libertés et le parking de la Californie.

Cette délibération a pour objet d'approuver la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'EPAGE HuCA des travaux hors GEMAPI qui relèvent de la compétence communale, notamment au titre de l'aménagement d'une voie verte, des mobiliers urbains, de l'éclairage public ainsi que du volet paysager.

M. le Maire : Merci. Des interventions ?

Mme BENASSAYA : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, un aménagement des berges de l'Huveaune, nous y sommes évidemment favorables, et pourtant nous allons voter contre et à contrecœur. Pourquoi ? Parce que la population a eu l'information, c'est vrai, mais il lui a manqué la concertation. Les Aubagnaises et les Aubagnais vont être concernés par tous ces travaux. Une co-construction aurait permis de mieux vivre les nuisances occasionnées.

Nous sommes heureux d'imaginer des promeneurs, des enfants qui jouent, un espace pour faire du sport. Mais nous sommes malheureux de savoir que, pour obtenir ce cadre de vie, il faille couper 234 arbres. D'autres, en grand nombre, vont être plantés. Combien de temps vont-ils mettre pour apporter l'ombre nécessaire, la fraîcheur dont nous avons besoin de plus en plus ? Et puis ces volumes colossaux de terre à évacuer représentent aussi une grande nuisance.

Pour que les choses soient bien claires, nous sommes favorables à un aménagement des berges de l'Huveaune, mais il faut que les choix soient judicieux, qu'ils n'aient pas un impact négatif sur la nature, les habitants. Un travail en commun aurait été porteur de suggestions, d'idées à exploiter. Cela n'a pas été malheureusement le cas. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Il y a d'autres demandes d'interventions ?
Monsieur AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Merci, Monsieur le Maire. Très simplement, je vous remercie en tant qu'élu qui porte ce magnifique projet depuis 2018 avec les services de la Ville et le SDBH qui est devenu le SMBVH et maintenant l'EPAGE HuCA (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune – Côtiers - Aygalades). Afin de mieux comprendre mon intervention et pour instruire ou rappeler à un plus grand nombre, l'EPAGE HuCA est quelque part l'émanation du syndicat de l'Huveaune, créé en 1963 d'une volonté commune des villes d'Aubagne, de la Penne-sur-Huveaune et de Marseille. Comme quoi, à l'époque, il y avait des élus qui, devant l'intérêt général, savaient se parler et être d'accord sur ces sujets. Le maire

d'Aubagne s'appelait Maître Yves CHOUQUET. Pour la Penne-sur-Huveaune, c'était Monsieur Jean PELLEGRIN, et celui de Marseille, Monsieur Gaston DEFFERRE. Cette explication permet de comprendre que l'ADN de l'EPAGE HuCA est de travailler, entre autres, sur les risques d'inondation afin de protéger les biens et les personnes. C'est donc au regard de cela que d'un risque nous avons souhaité en faire une opportunité.

Je pense que personne n'est resté insensible face aux inondations qui ont frappé nos voisins varois. Pour ceux qui sont Aubagnais, je pense que vous vous souvenez des inondations de 1978. Moi, pour être allé à l'école maternelle La Tourtelle qu'on appelait Anjou à l'époque, j'en ai été un peu traumatisé, car on ne voyait plus le portail des clôtures. D'où l'intérêt de travailler pour cela.

Pour en revenir au magnifique projet du parc de l'Huveaune, ce dernier constitue l'une des actions du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune. Il s'inscrit dans une vision à long terme en faveur de nos milieux aquatiques, de notre environnement, mais également pour la réduction du risque inondation, le tout en améliorant notre cadre de vie. Il est important de rappeler que l'EPAGE HuCA a organisé plusieurs rendez-vous d'information et a recueilli l'avis du grand public. Il était présent à la Fête des associations et du sport. Il y avait même la queue pour aller voir leur panneau. Ils ont participé à la Fête de la nature pour présenter le projet. Il y a eu une réunion publique où Monsieur GRANDJEAN représentait l'opposition et que j'ai eu le plaisir de piloter. Toutes les questions ont été abordées, et j'ai pu y répondre. De plus, nous avons proposé deux visites balade/dialogue au bord des berges. Je peux vous dire que, suite à ces six temps forts, parce qu'il y en a eu un aussi à la Tourtelle lors d'une fête, nous nous sommes réjouis de l'accueil du projet et des nombreux avis très positifs, ainsi que quelques préconisations sur l'aménagement du parc qui ont pu être prises en compte dans le cadre de la finalisation du programme des travaux.

Nous avons également entendu quelques inquiétudes, mais je peux vous dire que tout correspond. Vous parlez d'arbres abattus, certes, mais on va parler de ceux qui seront plantés. Je peux vous dire que le projet avant tout a une ambition écologique. C'est bien entendu un regret que quelques arbres soient coupés, mais on va planter 17 000 arbres et arbustes, des espèces inféodées aux conditions climatiques et à développement rapide du fait de leurs connexions au milieu aquatique. J'ai bien dit 17 000 arbres.

Ces plantations bénéficieront d'un suivi étroit afin que les écosystèmes se reconstituent et deviennent résilients. Même en période de crise sécheresse, elles bénéficieront d'un arrosage raisonné et adapté à partir de nos ressources du canal de Marseille.

Participer à la transition écologique sur nos territoires nous amène à dépasser les contraintes sur le court terme et accepter le temps dont la nature a besoin. Le retour d'expérience des aménagements réalisés par l'EPAGE HuCA en 2019, comme par exemple dans le parc de la Confluence à Auriol, permet de se projeter avec confiance sur l'avenir de ces plantations. En l'espace de deux ans, les essences adaptées, qui se sont développées de manière spectaculaire, ont pu créer une véritable trame verte fonctionnelle et résiliente. Si au départ, le projet d'Auriol avait suscité quelques nombreuses inquiétudes de la part des riverains, le parc est aujourd'hui très apprécié pour son calme, sa biodiversité, considérés comme précieux par les habitants, et je vous invite à vous y rendre.

De plus, la Ville d'Aubagne a souhaité faire de ce projet un exemple demandant à l'EPAGE HuCA d'expérimenter spécifiquement sur le parc de l'Huveaune la transplantation sur site de certains arbres afin de conserver un maximum de sujets présentant un potentiel écologique durable.

Nous avons également formulé la demande, dans le cadre d'une économie circulaire et exemplaire, d'installer une scierie mobile afin de recycler ces quelques arbres en créant du mobilier urbain, des abris pour la biodiversité, des clôtures pour protéger les bosquets et des copeaux de bois pour le revêtement de sol des nouvelles aires de jeux du parc. Enfin, ces mesures prendront en compte bien sûr des prescriptions réglementaires en faveur de la biodiversité. Ce choix pour l'avenir de nos milieux aquatiques est en lien avec les changements climatiques et ces expérimentations se justifient par l'ambition écologique forte que nous portons pour ce projet. Il vise à reconstituer un écosystème résistant à la sécheresse et aux inondations, ainsi qu'à créer des habitats pour la faune et la flore plus riches que ceux qui existent actuellement. Le nouveau lit de l'Huveaune permettra de concentrer l'écoulement des eaux et d'éviter les zones de stagnation en diversifiant les écoulements pour favoriser l'oxygénation de l'eau et de la vie aquatique.

Le remodelage des berges, qui sont actuellement abruptes et qui laissent peu de place à la rivière, permettra une meilleure divagation des cours d'eau et améliorera les habitats pour la faune et la flore. Deux méandres seront créés et une zone humide permettra l'installation d'une zone très intéressante en matière de biodiversité.

À l'heure du changement climatique, les périodes de sécheresse vont certes s'intensifier, mais les crues s'annoncent également plus fréquentes et intenses. La zone humide constituera une zone d'extension de crue qui accueillera les débordements de l'Huveaune et permettra de ce fait de protéger notamment le lycée Joliot-Curie situé rive gauche.

Globalement, la reconfiguration de la rivière permettra également de ralentir l'écoulement des eaux en période de crue, c'est le sens même de la compétence GEMAPI, qui vise à ralentir les vitesses d'écoulement d'amont en aval au long de l'Huveaune.

Ce projet contribue également à la gestion de l'eau en Ville en désimperméabilisant 800 mètres carrés d'espaces aujourd'hui goudronnés, ainsi qu'à l'amélioration de la mobilité. À cet effet seront installées trois passerelles accessibles aux PMR, une voie verte, des cheminements consacrés aux balades en famille, sans oublier un ponton pour la pêche, accessible aussi aux PMR, pour un parc pour tous et avec tous, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le parc de l'Huveaune apportera ainsi aux Aubagnaises et aux Aubagnais, petits et grands, une nouvelle vision de notre fleuve, une plus grande proximité avec l'eau tout en favorisant les usages et en incitant le respect de notre environnement, tout simplement une réappropriation de son patrimoine.

Le coût de cette magnifique réalisation est de 3 millions d'euros subventionnés à près de 80 %.

Pour conclure, je dirais : comment peut-on avoir certains doutes, certains points de blocage ? Bien sûr qu'à un moment donné, on a des obligations et des contraintes pour arriver à un projet d'une telle envergure. N'oublions jamais que notre Ville s'est construite

jadis le long des berges de l'Huveaune et qu'un tissu artisanal s'y est développé avec l'argile et grâce à son eau. Et nous devons à l'identité de la Ville notre renommée mondiale du santon et de la céramique. Et maintenant, au XXI^e siècle, en pleine mutation climatique et après de nombreuses années d'ignorance de ce magnifique patrimoine, avec de nombreuses mauvaises transformations qui rendent notre Huveaune plus vulnérable, nous avons réussi, grâce à l'intelligence collective de véritables amoureux de la nature et des spécialistes de l'environnement, à créer un poumon vert en centre-Ville qui vise à mettre en lumière notre fleuve en réunissant deux complexes qui ont toujours existé, mais qui avaient pour limite des berges abruptes, avec une végétation inadaptée et dangereuse en lieu de vie pour les familles, pour les personnes souffrant de handicap et pour les sportifs, avec en son centre un joyau, cette opportunité pour notre Ville, notre Huveaune.

Alors, je vous le dis ce soir et demain, au-delà de toutes les contraintes, il y a aussi une chose très importante – je vous l'ai dit au tout départ –, c'est la protection des biens et des personnes. Il est vrai que les travaux vont engendrer un peu de déconvenances, mais à un moment donné, avant tout, je ne comprends pas pourquoi un jour on a réussi à faire l'extension du lycée Joliot-Curie sur l'Huveaune. Aujourd'hui, on est obligés de calculer parce qu'en zone rouge, il faut protéger avant tout les lycéens. Bien sûr, on va avoir quelques dommages avec un peu de terre, mais tout ce travail sur place est une volonté Municipale et même une scierie mobile. Je pense que vous l'avez vu nulle part déjà, mais ce sera fait à Aubagne. C'est une volonté de l'équipe Municipale. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci. Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : On est embêté parce que c'est très séduisant quand on écoute Monsieur AGOSTINI. Évidemment, on a envie d'y croire là encore. Mais aujourd'hui, est-ce que, véritablement, on peut se permettre de continuer à couper des arbres adultes qui font de l'ombre, qui sont gigantesques, qui constituent actuellement un parc ? Il y a beaucoup de gens qui se baladent là-bas. Finalement, cela va être comme Borie, on va renaturer. Je crois que c'est cela en fait le projet : on part d'un truc qui est la nature et puis on agit. Et à la fin, c'est la nature, mais la nature plus propre, la nature canalisée. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire sur les risques d'inondation, bien évidemment, mais nous ne sommes pas persuadés que, pour éviter les risques d'inondation, il soit nécessaire de couper tous ces arbres. Nous ne pensons pas qu'aller dans des chiffres, 17 000 arbres qui finissent par être arbres et arbustes ou bien arbres et arbustes et encore une autre catégorie. En tout état de cause, vous n'allez pas mettre 17 000 arbres là où il y en avait 234. C'est sûr que non. En fait, plus les chiffres sont gros, moins on arrive à y croire vraiment.

Cette question des arbres est une question qui revient souvent parce que vous nous vendez très souvent des arbres plantés. Nous, les retours que l'on a, c'est que les arbres plantés ne sont pas tous des arbres qui survivent faute d'entretien, qu'évidemment les arbres plantés mettent un certain temps à devenir des arbres qui font de l'ombre et qui prennent toute leur place d'arbre. Nous avons déjà vu sur l'avenue Marcel Pagnol un certain nombre d'arbres coupés. On est vraiment très embêtés par cette coupe d'arbres et donc on ne va pas pouvoir approuver ce projet. Désolée.

M. le Maire : Monsieur AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Monsieur le Maire, juste quelques mots. Entre vouloir et pouvoir, entre vouloir et devoir, Joliot-Curie est en zone plus que rouge. D'où le fait qu'à l'époque, on a

choisi du liège au lieu des billes plastiques. Ce qui arrive de temps en temps, cela peut encore arriver à Aubagne. Donc on a le devoir de protéger. Et quand on crée des méandres, automatiquement, s'il y a des arbres au milieu du méandre, il faut les enlever. On a essayé de les remettre à un endroit, mais à un moment donné, quand on recrée des courbes qui existaient à l'époque, parce qu'on s'est aperçu maintenant que la partie hydraulique, lorsqu'on prend l'Huveaune et qu'elle tire droit, elle creuse les berges, elle prend de la vitesse et après cela déborde. Donc tout l'exercice, c'est de redonner du mouvement, de redonner des virages et de la faire sortir où on veut qu'elle sorte. Et à l'endroit où on veut la faire sortir et à l'endroit où on crée des virages, s'il y a des arbres, on va essayer de les replanter. Sinon on va les retravailler sur place. Ce qui n'est fait nulle part.

Je pensais honnêtement qu'avec toutes les explications techniques que j'avais pu fournir, je ne comptais pas avoir une acclamation, bien sûr, mais quand on parle de désimpermeabiliser 800 mètres carrés, soit environ 200 arbres, parce que vous savez que, tous les ans, on doit en couper. On n'a pas fait la coupe qui était prévue, on n'allait pas couper avant. Donc tous les ans, on coupe des arbres parce qu'ils vieillissent. Un arbre, cela vieillit, cela devient dangereux. Donc, au regard de cela et de tout ce que je vous ai dit, si aujourd'hui je n'arrive pas à vous convaincre que c'est magnifique, comme il me plaît de dire, je peux vous amener à la source, je ne peux pas voir à votre place. Après, à vous de voir !

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je pense que vous ne convaincrez pas Madame FARDOUX, nous ne convaincrions pas Madame FARDOUX sur ce sujet. Franchement, j'ai été dans l'opposition, j'ai voté des sujets très politiques. Là, c'est un sujet politique. On parle des risques d'inondation, on parle de végétalisation, on parle de désimpermeabilisation. Ce sont des sujets sur lesquels, normalement, vos sensibilités devraient nous rejoindre. Et pour des raisons très politiciennes qui, je suis sûr, sont incompréhensibles par qui que ce soit, vous allez voter contre. Franchement, c'est incompréhensible !

Je mets aux voix. Qui vote contre ?

Je crois que, tout à l'heure, j'ai dit que le PLUi ferait date. Je crois que le vote négatif de nos oppositions de gauche fera date aussi, j'en suis certain.

La délibération n° **10-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

11-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire -
Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise
d'ouvrage entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville
d'Aubagne pour la réalisation du BUS+ sur voirie communale.

M. ROUSSET : Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation technique et financière du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'aménagement du BHNS sur le territoire d'Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Juste pour répondre à votre dernier propos, je vous rappelle, et Monsieur LEANDRE l'a rappelé tout à l'heure, que nous ne votons pas contre systématiquement. Nous avons voté le projet au Camp de Lambert parce que cela correspondait parfaitement à notre vision, tout en disant que c'est une vitrine et que c'est un alibi sur autre chose. Mais le Camp de Lambert, on l'a voté et on n'a pas eu de problème avec cela. On n'aurait vraiment pas eu de problème à voter ce projet de parc s'il nous avait semblé en tout point répondre aux besoins et au mieux par rapport aux arbres. Vraiment, je ne suis pas d'accord avec cette accusation systématique.

M. le Maire : Sur le BHNS, qu'avez-vous à dire ?

Mme FARDOUX : Sur le BHNS, on ne va rien dire de plus que ce qu'on dit depuis le début. C'est-à-dire que cette espèce de grand projet, c'est la ligne 1 avec les bus de la ligne 1, avec les fréquences de la ligne 1, avec un quart du parcours en site propre, sans priorité aux croisements, avec un gain de quelques minutes, mais dont on peut se demander s'il n'aurait pas été obtenu directement puisque vous avez supprimé sept arrêts sur la ligne. Bien évidemment, le parcours est plus court quand on enlève des arrêts. Et tout cela pour beaucoup d'argent. Véritablement, il n'y a pas de problème, on n'est pas d'accord. On pense que cet argent pour la mobilité, il faut qu'il soit mis ailleurs. On votera donc contre.

M. le Maire : D'autres interventions ? Monsieur ROUSSET, vous pouvez répondre à Madame FARDOUX.

M. ROUSSET : Madame FARDOUX, le BHNS ne se résume pas au remplacement de la ligne 1 pour un gain de quatre minutes. Le BHNS, c'est d'abord la voie qui va desservir la gare et avec le carrefour qu'on appelle le carrefour de la synagogue. Le BHNS, c'est aussi un « tourné à droite » vers l'avenue Roger Salengro quand on part de l'ancienne caserne des pompiers. Déjà, tout cela va permettre une meilleure fluidité du trafic. Le BHNS, c'est aussi, justement dans cette avenue Marcel Pagnol, une troisième voie qui va permettre la circulation de ce bus sans gêner le flux montant et descendant des automobilistes. Mais le BHNS, c'est aussi une piste cyclable tout au long de cette voie. C'est 26 000 mètres carrés le long de l'itinéraire qui sont désimperméabilisés. Ce ne sont pas six arrêts, mais douze. Et c'est aussi, à la différence de la ligne 1, une amplitude horaire qui va partir de 6 heures du matin jusqu'à 20 heures 30 le soir et qui va permettre, parce que c'est sa vocation première, une meilleure fluidité pour les salariés de la zone. Nous avons 6 000 salariés sur cette zone, et je suis sûr qu'ils seront heureux d'avoir un Bus à Haut Niveau de Service qui puisse les prendre à partir de 6 heures à la gare d'Aubagne, qui puisse les ramener jusqu'à 20 heures 30 le soir. Ce sont des stations modernes et accessibles. Je ne sais pas où vous avez eu l'information que le BHNS ne serait pas prioritaire au carrefour. Ce n'est pas le cas. Dans les carrefours les plus utilisés, le BHNS sera prioritaire. Je ne sais pas si j'ai répondu à la totalité de vos remarques, mais c'est ce qui nous semble être à aujourd'hui les éléments particulièrement positifs de ce projet de Bus+.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Je ne rajouterai rien parce que, très franchement, je suis sur la même tonalité que la délibération précédente. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Madame MELIN ne participe pas au vote. Qui s'abstient ? Le reste du Conseil Municipal vote cette délibération.

La délibération n° **11-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

12-260623 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Affectation du résultat de l'exercice 2022 du Budget Principal de la Ville d'Aubagne.

Mme MENET : Une fois n'est pas coutume, ce soir, je pense que je serai très brève. Je vais présenter deux délibérations qui vont nous permettre d'affecter le résultat de l'exercice 2022 pour le budget principal Ville et pour le budget annexe des Pompes funèbres.

D'une part, nous affectons le résultat du budget principal. C'est un résultat de fonctionnement de 1 214 975,86 euros. Dans ce résultat, nous allons affecter 958 855,06 euros en section d'investissement, et le reste, 256 120,80 euros ; à la section de fonctionnement. Nous affectons le résultat sans traduction budgétaire. Nous ferons le BS comme nous le faisons habituellement au prochain Conseil, parce que nous devons passer les deux budgets supplémentaires en même temps. Comme la délibération suivante porte aussi sur l'affectation du résultat, mais du budget annexe des Pompes funèbres, pour ce budget-là, nous n'avons pas finalisé le budget supplémentaire que nous voulons faire. Nous affectons simplement aujourd'hui ces deux résultats pour ces deux budgets et nous ferons les deux budgets supplémentaires à la prochaine séance du Conseil Municipal, en septembre. Pour le budget principal, on affecte le résultat de 1 214 975,86 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette affectation. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

13-260623 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Affectation du résultat de l'exercice 2022 du Budget Annexe des Pompes funèbres.

Mme MENET : Pour ce budget annexe, nous affectons un montant de 757 439,87 euros pour la section d'exploitation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur GRANDJEAN.

M. GRANDJEAN : En relisant un petit peu le PV du Conseil Municipal du 13 décembre, je vous remets en mémoire que vous deviez nous répondre par mail à une question que j'avais posée sur l'augmentation du stock de 50 % sur ce budget annexe. À l'heure actuelle, on n'a pas la réponse, sauf si cela m'a échappé. Je vous remercie, au prochain

Conseil Municipal et le plus tôt possible, de bien vouloir répondre à cette question comme vous vous y étiez engagés.

Mme MENET : Vous m'avez posé la question par mail ? Je n'ai pas souvenir.

M. GRANDJEAN : Je vous l'ai posée en séance, et vous m'avez répondu en séance « je n'ai pas la réponse », ce qui peut tout à fait s'entendre, il n'y a pas de souci, et « on vous enverra la réponse par mail ».

M. le Maire : Pour plus de prudence, il faut peut-être que vous le doubliez d'un mail, comme vous savez très bien le faire, vous avez l'habitude, vous avez un peu le temps, directement adressé au Directeur de cabinet qui, lui, ensuite redispache dans les services.

M. MENET : Je me permets. Ma Directrice des finances se rappelle à mon bon souvenir et me dit que j'ai répondu en séance à cette question.

M. le Maire : Maintenant, vous redoublerez par écrit. Comme cela, on n'aura pas de problème.

Mme FARDOUX : Ce que vous venez de répondre à Monsieur GRANDJEAN est un souci, parce que, tout à l'heure, je vous ai interpellé sur le fait que nous avons demandé quelque chose en commission et qu'il a fallu redemander quatre fois la même chose pour l'obtenir. Vous n'avez pas répondu. Donc j'avais levé la main parce que je me rendais compte que vous n'aviez pas répondu à cette demande. Quand on demande quelque chose en commission, est-il possible de l'obtenir sans avoir besoin de faire un mail au Directeur de cabinet ? Je voudrais bien une réponse. Mais là, comme vous venez de réitérer la même chose « faites un mail au Directeur de cabinet, même quand vous formulez une demande en Conseil Municipal », là, je suis un peu étonnée. Je repose la question.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET, vous qui avez travaillé sur le règlement intérieur et sur l'ensemble des éléments ?

M. ROUSSET : Pour la clarté du débat, je vais faire état de la conversation que nous avons eue ensemble au téléphone. Vous dites que l'on a refusé par trois fois ou quatre fois et que la cinquième fois, en bout de course, on vous a dit oui. Je vous ai expliqué que, quand vous avez posé cette question en commission, peut-être, et je le reconnais, on vous a répondu un peu vite en vous disant « vous allez consulter dans telle annexe du PLUi pour avoir l'information ». Il s'avère qu'il n'y avait pas une annexe de synthèse concernant les consommations d'espaces comparatifs entre le PLU et le PLUi. Monsieur Jean-Marc BONINO et son équipe ont passé une semaine pour aller les récupérer. On aurait pu vous répondre, c'est dans le PLU, à la page 14, à la page 26 et à la page 32. Ils ont passé une semaine à essayer de compiler l'ensemble de ces chiffres, à les faire valider par la Métropole et à vous les envoyer au bout d'une semaine. Il faut dire les choses. On a voulu vous répondre.

Donc la prochaine fois, puisque vous faites état que l'on met une semaine à vous répondre, on vous dira en commission ou on vous dira en Conseil Municipal : « Madame FARDOUX, je ne peux pas vous répondre, et je vous donnerai le délai et le contenu de la réponse dans les jours qui viennent ». Donc, une réactivité pour essayer de faire avancer les choses se retourne contre nous, on nous accuse d'être trop lents ou de vouloir faire de la rétention d'information, alors que ces informations sont communes, visibles et diffusables à tous. C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire : Ne vous énervez pas, Monsieur ROUSSET. Je comprends votre agacement. Madame FARDOUX, on ne va pas faire le débat ce soir là-dessus. C'est la dernière fois que l'on vous entend sur ce sujet-là, réprimez la majorité qui ne vous répond pas. Je vous le dis très clairement, que ce soit noté, vous écrivez au Directeur de cabinet chaque fois que vous avez une question, on y répond et on tiendra tout cela à jour parce que vous nous interpelez en Conseil Municipal, vous interpellez en commission et après vous dites « vous ne répondez pas ». Madame FARDOUX, on vous répond à tout ! À tout !

Mme FARDOUX : Monsieur GAZAY, est-ce que vous êtes en train de dire que, quand on vous demande un document dans une commission ou en Conseil Municipal, vous n'allez pas nous le donner, sauf si nous envoyons un mail à votre Directeur de cabinet ? C'est ce que vous dites ?

M. le Maire : Je veux qu'il soit tracé.

Mme FARDOUX : C'est tracé. Il y a des comptes rendus du Conseil Municipal. Normalement, il y a même des comptes rendus des commissions.

M. le Maire : Je veux qu'il soit tracé que vous faites des demandes, parce que vous nous dites après en Conseil Municipal que l'on ne vous répond pas, comme l'a dit Monsieur ROUSSET. C'est scandaleux ! Ce n'est pas normal !

Mme FARDOUX : Quel meilleur passage qu'un Conseil Municipal qui est actuellement retransmis auprès de la population ? J'assume poser des questions. Vous assumez refuser d'y répondre.

M. le Maire : Pas du tout ! On vous répond systématiquement, si ce n'est que vous ne comprenez pas qu'il faut du temps pour répondre aux questions. Ce n'est pas le sujet.

Mme FARDOUX : Vous n'avez pas le droit de caricaturer.

M. le Maire : Je clos le débat. On est dans une délibération sur le budget annexe des pompes funèbres. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **13-260623** est adoptée à l'UNANIMITÉ ; Non-participation au vote de Mme MELIN (2).

14-260623 - Sur le rapport de Monsieur André LEVISSE Adjoint au Maire -
Approbation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité
Extérieure 2024.

M. LEVISSE : C'est juste l'indexation des tarifs de taxe sur la publicité extérieure. J'en profite pour donner un petit peu de nouvelles, même s'il y en a eu dans l'AJJ. Suite au nouveau RLP, il y a eu environ 300 dispositifs qui ont été démontés par ceux qui les possédaient.

De façon peut-être plus intéressante, les services en ont profité pour rencontrer l'ensemble des agences immobilières et l'ensemble des fabricants d'enseignes et de panneaux, de façon à ce que les commerçants ou les propriétaires puissent avoir l'information très en amont et ne pas faire des choses qui ensuite seraient hors de ce nouveau

règlement. J'ai même ramené la petite brochure pour ceux qui veulent voir, qui permet de faire cela.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Pas d'interventions là-dessus ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **14-260623** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ et Mme MELIN (2).

15-260623 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration Résidence
Autonomie pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Mme MENET : Cette délibération porte sur l'approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration de la résidence Autonomie pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Dans le cadre de la délégation de service de restauration à la société Sogeres depuis le 1^{er} août 2016, la Ville d'Aubagne est amenée contractuellement à fournir des repas à différentes catégories de convives, dont la résidence Autonomie du CCAS.

À ce titre, la révision de la grille tarifaire est effectuée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation bien sûr et du coût horaire tel que prévu contractuellement dans la présente délibération, mais vient préciser les tarifs des repas qui sont applicables à la résidence Autonomie. Pour l'année 2021-2022, le tarif du repas est fixé à 5,568 euros, et pour l'année 2022-2023, à 5,833 euros. Il faut savoir aussi qu'avec la nouvelle DSP, cette facturation sera faite directement par le délégataire au CCAS.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Une intervention là-dessus ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **15-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE
NUMERIQUE »

16-260623 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Adhésion à l'A.D.C.C.F. de la réserve communale d'Aubagne.

M. RUSCONI : L'objet de cette délibération est l'adhésion à l'ADCCF de la réserve communale d'Aubagne. L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de forêt et des réserves communales de sécurité civile des Bouches-du-Rhône est l'unique organe qui regroupe 80 communes ayant mis en place de tels dispositifs de prévention et d'assistance à la sauvegarde, non seulement des espaces sensibles, mais également des populations et des biens. L'ADCCF 13 s'attache à coordonner, à former et à soutenir l'action des 2 400 bénévoles du département. Elle attribue également des véhicules et du matériel afin d'aider les réserves à s'équiper.

L'adhésion de la Ville d'Aubagne à l'association permettra aux bénévoles de la commune d'intégrer ce dispositif visant à regrouper, former les comités communaux de feux de forêt et les réserves communales de sécurité civile du département afin de favoriser leur action, affirmer leur représentativité et améliorer leur intégration au sein des opérations préventives face aux feux de forêt et plus largement aux risques naturels majeurs.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association ADCCF 13 pour un montant de 175 euros au titre de l'année 2023 et d'approuver l'appel à cotisations pour l'assurance complémentaire souscrite par l'association au profit des bénévoles de la réserve communale de sécurité civile couvrant l'intégralité de ses membres inscrits sur les arrêtés municipaux nominatifs pour un montant de 255 euros.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **16-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

17-260623 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -
Approbation de la signature d'une convention de prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement d'un Centre d'Accueil des Impliqués.

M. RUSCONI : Il s'agit de l'approbation de la signature d'une convention de prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement, d'un accueil des impliqués.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté, dès 2017, une politique en matière de prévention et de gestion des risques majeurs, dont le deuxième axe vise à répondre aux sollicitations des communes et des services de l'Etat en cas de crise majeure par la mise à disposition pour ces 92 communes en priorité, des moyens de sauvegarde dont des modules d'hébergement. Ces modules sont destinés à être déployés dans les centres d'accueil des impliqués qui seraient armés par les communes ou au besoin par les services de l'Etat dès lors que surviendrait un événement nécessitant leur activation.

En sa qualité de Ville centre, la commune d'Aubagne se doit d'être en possession d'un module d'hébergement. Cette délibération propose donc d'approuver la convention de prêt à usage d'un module d'hébergement métropolitain pour l'armement d'un centre d'accueil des impliqués consenti à titre gratuit par la Métropole en faveur de la commune.

Tel est l'objet de cette délibération examinée en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **17-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**18-260623 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de l'exonération des libraires partenaires pour l'édition 2022
du Festival Grains de Sel.**

Mme MORFIN : Il s'agit de deux délibérations qui concernent le festival Grains de Sel.

La première est une approbation de l'exonération des libraires partenaires pour l'édition 2022.

Par délibération numéro 19, le 15 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le montant de la redevance d'occupation du domaine public et la redevance sur un montant du chiffre d'affaires de 10 %.

Cette part variable, malgré le succès de l'édition 2022, les libraires nous ont demandé exceptionnellement d'en être exonérés parce qu'ils ne sont pas rentrés dans leurs frais. Et nous vous demandons donc, pour les aider exceptionnellement, d'approuver cette exonération.

M. le Maire : Merci, Madame MORFIN. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 18-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**19-260623 - Sur le rapport de Madame Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour
l'édition 2023 du Festival Grains de Sel.**

Mme MORFIN : On parle cette fois-ci de Grains de Sel, édition 2023.

La Ville d'Aubagne met à disposition des libraires partenaires le domaine public Espace des Libertés et fixe une redevance pour ce domaine public de 250 euros.

Nous vous demandons d'approuver cette délibération.

M. le Maire : Merci, Madame MORFIN. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 19-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
 SUPERIEUR »**

**20-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation de la modification du règlement de fonctionnement commun
des accueils municipaux.**

Mme AMARANTINIS : Elle concerne l'approbation de la modification du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux.

La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants durant le temps scolaire et hors scolaire, bénéficie de sites adaptés. Dans une volonté d'harmonisation et de simplification au profit des familles, la Commune a souhaité en 2018 regrouper dans un même cadre référentiel les modalités de fonctionnement de ses accueils municipaux. Les pratiques et les besoins évoluant, une mise à jour du règlement de fonctionnement commun des accueils municipaux s'avère nécessaire, concernant notamment la création d'un espace famille pour faciliter les démarches administratives et la communication avec les usagers. Les modalités de mise en place d'un projet d'accueil individualisé et les modalités d'accompagnement spécifiques pour les enfants en situation de handicap. Cette délibération propose l'application de ce nouveau règlement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **20-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

21-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation du 6ème axe du P.E.D.T. - Projet Educatif de Territoire.

Mme AMARANTINIS : Elle concerne l'approbation du sixième axe du PEDT le Projet Educatif De Territoire.

Suite à la réforme du rythme scolaire instauré par décret en 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la Ville d'Aubagne a adopté le projet Educatif de Territoire au Conseil Municipal du 11 juillet 2014, modifié en 2019.

Pour rappel, le Projet Educatif de Territoire est un cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives par un engagement contractuel avec l'Etat, les deux organismes financeurs et les acteurs éducatifs. Son but est de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Dans le cadre de la politique menée par la Ville d'Aubagne dans le domaine de l'art et de la culture, lui ayant permis d'obtenir la reconnaissance du label 100 % EAC, ce Projet Educatif de Territoire s'agrège d'un nouvel axe portant sur l'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi il convient aujourd'hui de réactualiser le Projet Educatif de Territoire de 2019. Il reprend les cinq axes d'origine et intègre un sixième axe autour de l'art et de la culture, le tout élargi à l'ensemble des temps d'accueil hebdomadaires dès la petite enfance.

Les axes de ce dispositif, pour rappel, sont l'Excellence pour tous les enfants, le Bien-vivre ensemble, l'Ouverture au monde, l'Education sans discrimination, l'Ecologie positive et l'Education artistique et culturelle.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Vous avez raison de souligner, Madame AMARANTINIS, l'importance de ce label 100 % Education Artistique et Culturelle obtenu par notre commune et deux Villes dans le département qui ont obtenu ce label (Aix-en-Provence et Aubagne). C'est à souligner, et vous avez tout à fait raison de vouloir l'intégrer au Projet Educatif de Territoire.

La délibération n° 21-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

22-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Adhésion à la Convention de mise en œuvre du dispositif petits-déjeuners 2022-2023.

Mme AMARANTINIS : Elle concerne l'adhésion à la convention de mise en œuvre du dispositif petit-déjeuner 2022-2023.

Engagée dans une démarche globale d'éducation à l'alimentation, la Ville d'Aubagne promeut à cet effet, en partenariat avec l'Education nationale, le collectif Santé Jeunes du Pays Aubagnais et le délégataire de restauration Municipale des actions de sensibilisation à l'école. Dans ce cadre, la Ville entend formaliser avec l'Education nationale une convention de mise en œuvre du dispositif petit-déjeuner proposé par le ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports pour l'année 2022-2023.

En effet, ce projet éducatif pédagogique permettra la sensibilisation au rôle essentiel de ce repas, par notamment une intervention en classe où sera offert un petit-déjeuner complet, équilibré et de qualité aux élèves en présence de leurs parents.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : C'est juste une question. Je ne comprends pas pourquoi on signe en fin d'année 2022-2023 une délibération qui dit que l'on signe une convention, qu'il y a un nombre prévisionnel d'élèves concernés. Excusez-moi.

M. le Maire : C'est souvent le cas. Vous savez, la vie administrative est ainsi faite que, parfois, on signe après que les projets ont démarré. Madame AMARANTINIS a peut-être des précisions sur ce sujet-là.

Mme AMARANTINIS : C'est une reconnaissance. On le fait déjà. Il y a plus de mille enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif durant l'année.

M. le Maire : Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 22-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

23-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation du regroupement des écoles Passons maternelle et Passons élémentaire.

Mme AMARANTINIS : Elle concerne le regroupement des écoles Passons maternelle et Passons élémentaires.

Dans la perspective de la future création du pôle éducatif des Passons pour l'année 2025, le regroupement des écoles maternelles et primaires par une seule structure administrative unique est envisagé, les différentes parties concernées s'étant entendues préalablement. Cette fusion, outre de permettre une seule direction et donc un seul interlocuteur, a vocation de simplifier la gestion et renforcer la cohérence pédagogique de la petite section de maternelle au CM2, voire au-delà, en fonction du projet d'école, du socle avec le collège.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : D'abord, nous tenons à faire remarquer que cette fusion n'est aucunement liée à la rénovation de l'école des Passons. Quand bien même la rénovation réunirait les deux écoles dans un même bâtiment, elles pourraient très bien rester deux entités administratives distinctes.

Ensuite, d'une façon générale, les fusions d'écoles sont envisagées par l'Education nationale pour rationaliser les moyens suivant un vocable qui n'est pas le nôtre. Nous, nous disons « faire des économies », des économies peut-être sur la décharge de Direction, puisqu'ici, aujourd'hui, cela ne changera rien, il y aura une décharge complète. Mais si les effectifs venaient à augmenter, ce qui ne serait pas complètement incroyable au vu de ce qu'on a dit à propos du PLUi, la décharge d'une école fusionnée serait inférieure au total des décharges de deux écoles, mais surtout des économies sur les ouvertures de classes. Parce que l'Education nationale raisonne par moyenne. Plus l'école est grande, plus il est possible de fermer une classe ou de ne pas en ouvrir une, quitte à imposer de nombreux doubles niveaux dans l'école. Ce qui est parfois nommé rationalisation n'est donc rien d'autre qu'une économie réalisée sur le dos de nos enfants. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN.

Mme GRANDJEAN : Une fois n'est pas coutume, notre conclusion ne sera pas la même. Les arguments développés par Clémentine FARDOUX, on les partage. Les points de vigilance, on les partage. Il n'est pas forcément vrai de dire qu'un seul interlocuteur, c'est plus efficace. C'est souvent plus facile pour la Ville ou pour l'Administration de l'Education nationale, mais ce n'est pas toujours plus efficace parce que, du coup, on multiplie les informations descendantes. Ici, on est dans un cas particulier, avec un projet d'établissement particulier, avec deux conseils d'école qui ont voté unanimement favorablement à ce projet.

On a tous les points de vigilance partagés avec ce qui vient d'être dit, mais en même temps, on ne peut pas, surtout après le début du Conseil Municipal qu'on a vécu, ne pas entendre le fait que les acteurs sur le terrain, de façon unanime, souhaitent ce regroupement des deux écoles. Le projet de pôle éducatif des Passons, même si à lui seul il ne peut pas justifier le regroupement des deux écoles, vient donner une forme de cohérence à ce souhait porté par les deux équipes enseignantes, par les deux fédérations de parents d'élèves des deux écoles, par l'inspecteur local. Donc, à l'écoute de ces remontées de terrain, on votera favorablement.

M. le Maire : Très bien. On passe aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-260623** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2),
MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**24-260623 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire -
Approbation du versement d'une participation financière de la Ville
d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour la prise en charge de la scolarisation
d'enfants aubagnais pour l'année scolaire 2022-2023.**

Mme AMARANTINIS : Il s'agit de l'approbation du versement d'une participation financière de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour la prise en charge de la scolarisation d'enfants aubagnais pour l'année scolaire 2022-2023.

En raison de la localisation du camp de Carpiagne, situé à la fois sur la commune de Marseille, de Cassis et d'Aubagne, il a été décidé par convention que chaque commune participe aux frais de scolarité des enfants résidant respectivement dans chacune d'entre elles.

Au titre du Code de l'éducation, la Ville d'Aubagne, commune de résidence d'une trentaine d'enfants concernés, participe financièrement à leur scolarisation sur la commune de Carnoux.

Cette délibération propose donc de renouveler la convention arrivée à échéance.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **24-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**25-260623 - Sur le rapport de Madame Julie GABRIEL, Adjointe au Maire -
Approbation de la signature du contrat « Schéma Départemental des
Services aux Familles des Bouches-du-Rhône ».**

Mme GABRIEL : Il s'agit de l'approbation de la signature du contrat Schéma Départemental des Services aux Familles des Bouches-du-Rhône.

Le schéma des services aux familles résulte de la volonté des partenaires des Bouches-du-Rhône d'unir leurs efforts afin de favoriser le développement et le maintien des services aux familles, d'en garantir la qualité et l'équité pour tous dans tout le département. Ce schéma couvre toutes les étapes de la vie des familles, avec un souhait d'offrir une politique publique cohérente en proposant un parcours solide et étayé à toutes les étapes de la vie des parents et à tous les âges de leurs enfants.

Désireuse de développer ces actions en la matière, la Ville d'Aubagne souhaite vivement adhérer au contrat 2023-2026 du Schéma Départemental des Services aux Familles. C'est un document de référence pour tous les partenaires du département, lui permettant ainsi de garantir le maintien et le développement des services aux familles comme de construire des parcours cohérents dans le respect de leurs besoins.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **25-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

26-260623 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2023-2024.

M. KOURICHI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais donc présenter deux délibérations.

La première concerne le renouvellement du dispositif Ecobus. Ce dispositif permet de favoriser la mobilité et l'autonomie, mais également à soutenir les familles des étudiants boursiers. Il s'agit d'attribuer une aide financière de 50 euros pour les étudiants boursiers qui effectuent leurs études hors Aubagne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Merci, Monsieur le Maire. Une intervention extrêmement rapide. Évidemment, nous sommes absolument favorables à la reconduction de ce dispositif. Nous remarquons toutefois que la dépense est estimée à 500 euros, à raison de 50 euros par personne, par jeune étudiant. Il est facile de conclure que dix d'entre eux profiteront de cette aide. Nous espérons qu'un public plus large sera informé et qu'il sera prévu un budget supplémentaire aux 500 euros. Parce que, franchement, dix, ce n'est pas beaucoup.

M. KOURICHI : Le dispositif est associé aussi au dispositif ZOU que la Région propose. Bien évidemment, c'est un budget qui est inscrit. Ce budget est modifiable. Les moyens de communication sont également mis en place lorsque le personnel de la Ville se déplace dans les établissements scolaires pour parler de ces dispositifs. Et oui, ne vous inquiétez pas, il peut être modifié.

Mme BENASSAYA : Je ne m'inquiète pas. Merci.

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **26-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

27-260623 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal -
Approbation de la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » pour l'année 2023.

M. KOURICHI : La deuxième délibération concerne la reconduction du dispositif « chéquier jeunes Aubagnais » et « carte jeunesse » pour l'année 2024.

Soucieuse de faciliter pour les jeunes l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, la Ville d'Aubagne propose de reconduire le dispositif Chéquier Jeunes complété par la carte

jeune. Munis de ces chèques et de cette carte, les bénéficiaires pourront découvrir une ou plusieurs activités, ainsi qu'obtenir des réductions auprès des commerçants du centre-Ville.

Ainsi, pour l'année 2024, il est prévu de distribuer 967 chéquiers auprès des jeunes aubagnais. Cette délibération propose d'approuver la reconduction de ces dispositifs, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Merci, Mesdames et Monsieur, d'avoir porté ces délibérations concernant l'éducation.

La délibération n° **27-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

28-260623 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2022-2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

M. AGOSTINI : Délibération classique présentée tous les ans à la même période, ayant pour objet l'approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil régional au titre de l'année 2022-2023 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les trois lycées aubagnais.

Comme le savez, les lycées dépendent du Conseil régional, et ce dernier, afin de faciliter l'enseignement en matière d'éducation physique et sportive, s'appuie sur les Municipalités pour garantir l'accès aux installations sportives. C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne met à disposition des lycées publics et privés implantés sur le territoire communal les équipements sportifs municipaux.

Pour conclure, cette délibération vise à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière et à demander le versement de ladite participation.

Je tiens à préciser que cette délibération a obtenu une validation de la commission sport qui s'est déroulée le jeudi 8 juin. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur PERRIN-TOININ.

M. PERRIN-TOININ : Bien entendu, nous allons voter pour cette délibération. Mais puisqu'il est question ici des équipements sportifs de la Ville, je voudrais revenir un instant sur le problème posé par les travaux à la piscine Alain Bernard. Celle-ci est fermée depuis début janvier. Et si nous en croyons les différentes déclarations dans la presse, il y a peu de chances qu'elle rouvre avant la fin du mois de septembre. Nous déplorons cet état de fait. Pouvez-vous nous donner des éléments concrets nous permettant d'envisager cette date ? Les

travaux à réaliser ont-ils été listés ? Une entreprise a-t-elle été choisie ? Une date de début de travaux est-elle fixée ?

En mars dernier, vous nous parliez de nombreuses démarches. Nous sommes bientôt en juillet, sans qu'ait été réalisé, semble-t-il, autre chose que de menus travaux d'aménagement qui ne concernent pas le bassin.

Dans une interview que vous avez donnée, Monsieur le Maire, au quotidien La Provence du 20 juin, vous affirmez que la Ville, pour compenser cette fermeture, mettra des autocars à la disposition des Aubagnais qui voudraient se rendre à la mer. Nous sommes le 26 juin. Il fait 35 degrés à l'ombre. Et aucune information à ce sujet n'apparaît sur le site de la Ville. Pouvez-vous nous donner plus de précisions ?

M. le Maire : Monsieur AGOSTINI, pour les réponses sur la piscine ?

M. AGOSTINI : Je vous remercie pour la question. Déjà, je profite de cette réponse pour saluer la volonté des chefs d'établissement de promouvoir le sport et sa pratique. Pour information, malgré la fermeture pour travaux de la piscine Alain Bernard, le montant financier de cette délibération va dépasser les 100 000 euros, alors que l'année dernière, elle n'était que de 90 000 euros. Donc je pense que pour cela, on peut se d'avoir continué à pratiquer du sport sur Aubagne.

Comme vous le savez presque tous, au regard de nombreuses malfaçons découvertes et révélées par la suite, les services ont été contraints de faire effectuer des travaux d'investigation technique complémentaire. Comme le terme est un peu compliqué, je le répète : des travaux d'investigation technique complémentaire, qui nous ont fait prendre du retard par rapport au calendrier prévu. Et au vu de ces derniers, nous avons très bien fait parce que nous n'avons pas renouvelé les erreurs du passé. De ce fait, les services, en connaissance et en tenant compte de ces nouvelles indications – je vous parle en toute transparence –, ont lancé les appels d'offres dont la remise de ces dernières par les entreprises est prévue le 17 juillet pour notification des marchés à la mi-août.

En effet, Monsieur le Maire a souhaité que l'on mette en place des bus pour que les enfants aillent gratuitement à la mer pendant la période estivale. Vous avez bien suivi, c'est parfait.

Maintenant, sans polémiquer, à un moment donné, je pense que le « yakafokon » a des limites que l'honnêteté d'esprit devrait vous imposer. Je le dis aux élus du Conseil Municipal qui étaient élus en 2004, qui étaient en responsabilité, à ceux qui s'en disent les héritiers. Les réalisations réalisées à l'époque, en 2004, étaient inadaptées. On est donc contraints aujourd'hui de réparer les erreurs du passé.

Très simplement, dans le domaine des travaux, comme dans beaucoup d'autres, lorsque l'on ne veut pas avoir de problème par la suite, le mieux est de bien faire au départ. Lorsque l'on ne veut pas faire payer deux fois les opérations à ses concitoyens, il vaut mieux les réussir la première fois ou, le cas échéant, faire marcher la garantie décennale, sans quoi, très simplement, quand on n'a rien à dire, il vaut mieux s'abstenir. Cela, c'est autre chose.

Avant, il y avait des élus techniciens. Maintenant, il y a des élus qui sont juste élus. Je vous ai expliqué qu'en septembre, on connaîtrait les entreprises qui ont répondu et qui ont gagné l'appel d'offres. Et je vous invite, comme à chaque fois que vous le souhaitez, à prendre

l'attache de Monsieur BONINO ou de ses services qui vous expliqueront vraiment où nous en sommes.

Mais pour ce qui nous concerne, la volonté et la commande sont très simples. Nous avons demandé aux entreprises ; lorsqu'elles seraient retenues, de se tenir prêtes à démarrer les travaux tout de suite et que nous souhaitons avoir deux phasages afin de détruire très rapidement ce qui doit l'être, travailler dans la journée et permettre dans un premier temps de rouvrir en soirée pour les associations. Puis dans un second temps, rouvrir l'ensemble de la structure rénovée pour l'ensemble des scolaires, des étudiants, des lycéens et des administrés sur la totalité des créneaux horaires.

Je tiens à vous dire déjà que les services, en parallèle du car des plages, ont déjà travaillé sur la réorganisation sur trois trimestres au lieu de quatre, avec la partie sportive, et que ce ne sera pas un souci. Et vu que ce bassin sera maintenant fonctionnel et pourra servir aux enfants, ce sera beaucoup mieux. Comme je vous le dis, consultez début septembre Monsieur BONINO. Pendant que vous polémiquerez, nous, nous ferons ; comme depuis dix ans, nous nous occuperons de la dure réalité de continuer la gestion de l'héritage de votre mauvaise gestion.

M. le Maire : Madame FARDOUX.

Mme FARDOUX : Je suis désolée, Monsieur AGOSTINI, je vous promets que ce n'est pas de la mauvaise volonté. Je n'ai pas compris. Vous prévoyez un début des travaux à quel moment ? Et une réouverture de la piscine à quel moment ? Est-ce que vous pouvez donner des dates prévisibles, s'il y en a ?

M. AGOSTINI : Madame FARDOUX, je pensais avoir été clair. Je suis le petit adjoint aux sports de la Ville d'Aubagne. Je ne suis pas un grand technicien, je n'ai pas des compétences dans ce domaine-là. Il y a quelques sociétés qui sont en train de répondre au marché. Les plis, les services vont les ouvrir. Ils vont choisir en conscience par rapport aux réponses. Au regard de cela, à la mi-août, ils sauront qui a été retenu, une ou plusieurs entreprises. Les entreprises, avant de candidater, ont compris la commande politique demandant de démarrer les travaux dès la communication du résultat de l'offre. Il leur a également été demandé de se charger rapidement de la destruction afin de pouvoir ouvrir la piscine le soir pour les associations. Aussi, après les vacances de la Toussaint, les clubs devraient pouvoir nager. 'est pourquoi la convention avec la ville de Gémenos n'a pas été reconduite pour une quinzaine de jours, il ne faut pas exagérer. Ensuite, les entreprises travailleront la journée ce qui permettra de rouvrir dans la foulée.

Par contre, je ne suis pas un technicien, je pense que Monsieur BONINO, même lui, à ce jour, ne peut pas vous répondre. Je n'ai pas de boule de cristal. Donc, ne me demandez pas de vous formuler des réponses que je ne connais pas.

Par contre, ne dites pas à qui veut l'entendre qu'elle ne va pas rouvrir, parce qu'elle va ouvrir avant la fin de l'année, c'est certain. Elle sera bien plus belle et on aura récupéré toutes les erreurs du passé.

Mme FARDOUX : J'ai bien entendu, vous avez dit avant la fin de l'année, mais la fin de l'année civile ou de la fin de l'année scolaire ?

M. AGOSTINI : 2030. Excusez-moi ! Bien sûr, 2023, Madame FARDOUX ! Je sais que vous aimez plaisanter, mais là... En 2023, ne vous n'inquiétez pas, il n'y a aucun souci.

M. le Maire : C'est très bien. Vous avez été parfait, Monsieur AGOSTINI, on l'avait tous compris. Et pour Madame FARDOUX, parfois, il faut répéter deux fois. Ce n'est pas grave.

Je vais donc passer aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité sur cette délibération.

La délibération n° **28-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE ET VIE ASSOCIATIVE »

29-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et le Groupement de Coopération Médico-sociale « Le Fil Rouge Alzheimer ».

M. ROUSSET : Vous connaissez tous le Fil Rouge Alzheimer, qui a un rôle innovant au cœur d'un dispositif aidant les personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et aussi leurs familles.

Cette année, le Fil Rouge a poursuivi son déploiement et a élargi son champ d'intervention en développant un service de répit à domicile pour les aidants familiaux et en mutualisant les locaux de la rue Torte avec la DAC 13 Sud, qui est un nouveau dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes pour aider les professionnels de la santé et les personnes en situation complexe dans leur prise en charge.

La Ville d'Aubagne, engagée dans cette cause prioritaire d'ordre sanitaire et social, souhaite réaffirmer sa volonté de soutenir l'action de ce groupement eu égard à son rôle d'utilité publique par l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 euros formalisée par une convention déterminant les modalités de ce partenariat.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Madame AMARANTINIS ne prend pas part au vote.

Madame AMARANTINIS se déporte.

La délibération n° **29-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

30-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Adjoint au Maire - Approbation du versement d'une subvention à l'Association Comité de Jumelage d'Aubagne.

M. ROUSSET : Dans sa volonté de développer ses échanges avec les communes européennes, la Ville d'Aubagne a formalisé son jumelage avec la Ville de Deruta en Italie lors

du Conseil Municipal du 15 novembre 2022. Dans la continuité de sa démarche, la Commune a également établi une convention de partenariat avec l'association Comité de Jumelage d'Aubagne délibéré le 14 mars dernier au regard de sa mission visant à orchestrer toutes les activités en lien avec le jumelage autour du thème de l'argile, tels que l'organisation d'échanges, de manifestations, de voyages ou de visites. En outre, lors de la prochaine édition de 2023 d'Argilla, l'association Comité de Jumelage d'Aubagne accueillera les représentants de la filière argile de Deruta. Afin d'accompagner cette association pour mener à bien son action, la Commune souhaite la soutenir par le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **30-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

31-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Désignation d'un référent déontologue des élus locaux de la Ville d'Aubagne.

M. ROUSSET : L'article 218 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, à la décentralisation et à la déconcentration, la fameuse loi 3DS, prévoit l'obligation de respecter les principes déontologiques visés par la charte de l'élu local. La mise en œuvre de cette désignation obligatoire d'un référent déontologue des élus doit être effective à compter du 1^{er} juin 2023. Nous sommes le 26, et nous allons donc voter cette délibération qui désigne un référent déontologue des élus locaux de la Ville d'Aubagne.

Je vous rappelle que la charte de l'élu local répond à cette obligation qui concerne à la fois l'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité, que l'élu local s'engage à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts, que dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel, enfin que l'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Cette délibération met en évidence l'obligation de respecter les principes déontologiques. On lit que « le déontologue peut être saisi directement par un conseiller Municipal de toute question déontologique le concernant personnellement ». Nous en sommes tout à fait satisfaits. Combien de fois le groupe d'opposition a été traité de façon méprisante ? La mission qui est la nôtre, celle d'exprimer notre désaccord, engendre souvent des réactions agressives et un vocabulaire irrespectueux. Monsieur Claude GRELLIER apportera son expertise, et, on l'espère, plus de sérénité à nos réunions. Donc nous votons pour.

M. le Maire : J'en suis ravi, Madame BENASSAYA.

Mme BENASSAYA : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : On va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 31-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

32-260623 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la convention d'adhésion à la mission « référent
déontologue - référent laïcité et lanceur d'alerte » du CDG 13.

M. ROUSSET : Cette délibération est dans la suite logique de la précédente. C'est l'approbation de la convention d'adhésion à la mission « référent déontologue - référent laïcité et lanceur d'alerte » du CDG 13. Plutôt que de nommer un déontologue pour le personnel communal, nous ferons appel au CDG 13 et à son référent déontologue laïcité.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 32-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

33-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Définition d'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires

M. ROUSSET : Cette délibération est une délibération classique, c'est la définition d'un emploi au tableau des postes budgétaires. L'emploi que nous définissons aujourd'hui, c'est l'emploi de Directrice Générale Adjointe Développement Educatif, parce que notre DGA actuelle est sur le point de partir à la retraite. Nous devons recruter un nouveau/une nouvelle DGA Développement Educatif. Cette délibération définit les missions de cet emploi ainsi que les profils recherchés et le niveau de rémunération.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 33-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

34-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2023.

M. ROUSSET : Cette délibération concerne la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires. Vous savez qu'une fois par an au minimum, on est obligé de présenter ce tableau lors du vote du budget, mais on peut aussi le réactualiser tout au long de l'année. C'est le cas. Il est réactualisé par rapport au précédent tableau des emplois des postes budgétaires que vous avez voté en mars 2023.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° 34-260623 est adoptée à l'UNANIMITE

**35-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la remise gracieuse accordée à l'agent Zidane BOUDJELTHIA.**

M. ROUSSET : Nous vous proposons une remise gracieuse pour un ancien agent de la Ville qui avait un trop-perçu dans les années 2014-2015 et qui maintenant se trouve dans une situation personnelle assez difficile, il ne peut plus faire face à ses remboursements. Nous vous proposons cette remise gracieuse.

Je voudrais juste vous signaler, et je souhaiterais que ce soit au PV pour éviter toute contestation, que s'est glissée, dans l'article trois de cette délibération, une erreur de frappe. Ce n'est pas sur le chapitre 67 que la charge spécifique doit être imputée, mais sur le chapitre 65.

M. le Maire : Très bien. Ce sera au PV. Comme vous le dites, Monsieur ROUSSET, cela ne change pas le fond de la délibération. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité.

La délibération n° **35-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**36-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Remboursement des frais de personnel du Budget Annexe des Pompes funèbres au Budget Principal.**

M. ROUSSET : C'est une délibération qui concerne le Budget Annexe des Pompes Funèbres. Depuis la création du budget annexe relatif aux services extérieurs des pompes funèbres (c'est une création du budget qui a eu lieu le 1^{er} avril 1998), les frais de personnel affectés aux missions de ce budget sont supportés par le Budget Principal, avec un remboursement prévu par le budget annexe. En effet, les agents concernés interviennent principalement dans la gestion des cimetières de la commune, financés par le Budget Principal.

Aussi, cette délibération vise à actualiser les modalités de ce remboursement en fonction du temps effectif consacré aux missions dévolues aux opérations funéraires. En fin de chaque exercice budgétaire, cette répartition du coût annuel de dépenses de personnel des agents concernés sera appliquée pour déterminer le montant du remboursement à opérer par le Budget Annexe sur le Budget Principal. Vous avez la liste des fonctions occupées avec la clé de répartition, c'est-à-dire la clé de répartition pour le Budget Annexe. Quand vous avez 25 %, cela veut dire que l'agent technique des cimetières travaille pour 25 % au titre du Budget Annexe, et ainsi de suite.

M. le Maire : Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **36-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

**37-260623 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Adhésion de la Ville à l'AFCDP (Association Francelaise des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel).**

M. ROUSSET : Vous savez que l'on parle de plus en plus de protection des données, surtout dans nos systèmes d'information. Nous vous proposons l'adhésion de la Ville à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel. Vous avez dans le corps de la délibération ce dont nous pourrions bénéficier à travers cette adhésion.

M. le Maire : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération n° **37-260623** est adoptée à l'UNANIMITE

VIE MUNICIPALE

38-260623 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

M. GRANDJEAN : Il y a une erreur matérielle dans les comptes rendus de délégation en matière d'actions en justice, au deuxième alinéa. Je ne peux pas imaginer que ce ne soit pas une erreur matérielle. On désigne un avocat pour défendre les intérêts de la Ville contre un administré qui a eu un accident survenu le 20 septembre 2023. Je pense que ce n'est pas un avocat qu'il faut désigner, mais un préventeur d'accident : 20 septembre 2023.

M. le Maire : C'est 2022. Ce sera mis au PV. Merci de votre remarque, Monsieur GRANDJEAN. Merci de prendre acte compte tenu de la précision que Monsieur GRANDJEAN vient de soulever bien évidemment.

--- ooo **O** ooo ---

M. le Maire : Avant de clore le Conseil Municipal, Mesdames et Messieurs, il y avait donc une question orale de Madame FARDOUX et de Monsieur GRANDJEAN, mais c'est Monsieur GRANDJEAN qui va nous la rapporter. Donc nous allons écouter avec beaucoup de solennité ce que Monsieur GRANDJEAN voulait nous dire.

M. GRANDJEAN : Monsieur le Maire, ce soir, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de La Distillerie - Lieu de fabrique du spectacle vivant en région de la rue Louis Blanc.

Dans un article de *La Provence* paru le 6 juin, nous apprenons que l'organisation de la dix-septième édition du festival 100 % Théâtre, qui vient d'ailleurs de se terminer avec succès de fréquentation et en qualité, est fragilisée cette année du fait d'une baisse des

subventions attribuées à l'association, qui l'oblige à faire des choix parmi ses nombreuses activités développées tout au long de la saison.

Vous le savez, ce festival qui a lieu chaque année au mois de juin, organisé et piloté depuis sept ans par La Distillerie, rassemble tout ce qui se fait en matière de théâtre amateur. Il permet à des jeunes compagnies, à des ateliers issus des établissements scolaires ou associatifs, de trouver des conditions techniques et d'accueil optimales permettant de valoriser leurs travaux et leurs créations. Nous vous rappelons que ce festival a rassemblé cette année encore plus de 20 spectacles et plus de 2 000 spectateurs.

Certes, il a été convenu que la Direction de la culture vienne en aide aux lieux, mais de manière seulement technique et malheureusement très incomplète et insuffisante par rapport à tous les autres aspects de la manifestation (accueil, mise en place, communication).

Plus inquiétant, dans cet article de *La Provence*, nous apprenons que l'organisation et la prise en charge de cet événement par les services de la Ville ont été actées pour l'année prochaine. Mais sans doute que cette annonce a produit quelques réactions de surprise ou de réprobation – un rectificatif de Monsieur AMY, le lendemain de la parution de cet article, précise qu'il ne s'agit là que d'une hypothèse de travail.

Monsieur le Maire, réduire la subvention de 4 000 euros comme vous l'avez voté lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 n'a pas tardé à impacter le fonctionnement de La Distillerie de manière très significative. Cette baisse de subvention a créé un « effet papillon » et a permis aux autres institutions de réduire leur subvention, sous la règle du prorata de la dépense globale, comme nous vous l'avions indiqué ce même jour. S'ajoute donc une réduction de la subvention du Conseil départemental de 8 500 euros et de la DRAC PACA de 5 500 euros. Nous n'étions pas si « hors sol » que cela, comme vous le prétendiez !

Tout ceci génère donc une baisse générale de la subvention de fonctionnement de 18 000 euros. Qu'en sera-t-il des autres manifestations à venir ? Le dispositif de soutien à la production en région Place aux compagnies ? Les résidences de compagnies ? Les multiples accueils associatifs ? La transmission de l'art avec le lycée Joliot-Curie et les cours d'art dramatique du Conservatoire d'Aubagne ?

Monsieur le Maire, envisager de donner la régie de 100 % Théâtre au service culturel, c'est priver l'association des moyens de faire valoir son activité, son bilan auprès des autres financeurs. Nous rappelons ici que les subventions provenant des autres institutions représentent plus de 60 % du montant global.

Ne pas conforter son statut associatif en récupérant la régie de son activité, c'est faire peu de cas de son histoire, de son expérience, de son exigence et de la pertinence d'un portage de nature associative pour développer certains secteurs d'activité culturelle dans notre Ville.

Ne pas la soutenir en rétablissant la subvention de la Ville cette année amputée de 4 000 euros et au total de 18 000 euros, c'est la condamner à perdre peu à peu de son identité et de sa reconnaissance, notamment celle d'être un des cinq lieux labellisés résidence tremplin de la Région Sud, parce qu'elle soutient financièrement la production du spectacle vivant de manière directe ou indirecte.

Enfin, avoir le courage d'augmenter ses subventions lui permettrait de retrouver ses financements des autres institutions et, par-là, faire de ce projet un élément essentiel et un atout incontournable de la politique culturelle de notre Ville sur le plan régional et national. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, des précisions sur vos intentions.

M. le Maire : Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal, vous avez attiré notre attention sur le devenir de l'association « Les acteurs de la Distillerie » à travers une question orale posée le 23 juin dernier.

Comme vous le savez, l'association « Les acteurs de la Distillerie » a pour but la production et l'organisation de spectacles vivants et de manifestations culturelles autour de la création théâtrale, en direction des différents publics, des amateurs et des professionnels.

Dans le cadre de la convention de subventionnement conclue entre la Ville d'Aubagne et l'association en 2023, l'association s'est engagée sur de nombreux objectifs en faveur de l'Education Artistique et Culturelle des publics en favorisant la pratique artistique, d'aller chercher d'autres sources de financement auprès d'autres collectivités et d'autres acteurs privés, afin d'équilibrer son budget et rendre compatible ce dernier aux actions souhaitées.

Il convient toutefois de souligner que la Ville d'Aubagne finance toujours l'association à hauteur de 35 000 euros dans le cadre d'une convention de subventionnement et qu'elle apporte l'équivalent de 44 000 euros en aide indirecte, qui comprend notamment la mise à disposition des locaux (600 m² de surface). À cela s'ajoute la mise à disposition de personnel, la prise en charge des fluides et du prêt de matériel son et lumière.

Par ailleurs, les scènes Municipales sont mises à disposition de l'association pour de nombreuses représentations. Sept représentations de 100 % Théâtre ont eu lieu sur la scène du Comoedia et représentent une valorisation équivalente à 7 000 euros.

Afin de soutenir la manifestation 100 % Théâtre, en juin dernier, la Ville a apporté un soutien supplémentaire à l'association en mettant une technicienne de la Ville à la disposition de la structure à hauteur de 60 heures.

Vous voyez bien qu'au-delà de la baisse de subvention, c'est un budget global dédié à l'association « les acteurs de la Distillerie » qui peut être largement valorisé. Beaucoup d'autres associations culturelles locales aimeraient bénéficier de telles conditions. Forts de ces explications, nous sommes certains qu'à l'avenir, vous serez mieux à même d'apprécier un budget associatif dans sa totalité.

À ce jour, avant de parler d'avenir, les membres de l'association ont convenu de revenir vers les services de la Ville pour faire un bilan de leurs actions et du festival 100 % Théâtre. Il appartient au Conseil d'Administration de l'association « Les acteurs de la Distillerie » de faire des choix sur les orientations qu'ils souhaitent donner à leurs projets.

La Ville d'Aubagne accompagne l'ensemble des associations culturelles dans le cadre d'une culture large et populaire accessible à tous.

Nous nous félicitons de l'éclectisme du tissu associatif et culturel local qui contribue à l'animation et à la cohésion de notre Ville, et je vous remercie.



Mesdames et Messieurs, le Conseil Municipal est terminé. Il aura duré près de quatre heures. Je vous remercie à toutes et à tous pour ces échanges fructueux et vous souhaite bien sûr un bon et bel été. Rendez-vous au mois de septembre.

La séance est levée à 21 heures 53.

